

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)

**Etude sur la participation des Organisations Non
Gouvernementales (ONG) à la mise en œuvre du Document de
Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**

- Rapport final -

Chérif Sala BAH

Conakry, Juin 2003

Table des matières

	Pages
Sigles et abréviations	3
Liste des tableaux	4
Introduction	5
Rappel des termes de références	7
Méthodologie et déroulement	8
1. Etat des lieux des ONG	9
1.1 Historique	9
1.2 Cadre juridique et institutionnel	9
1.3 Caractéristiques des ONG	11
1.3.1 Mode de création, organisation et fonctionnement	11
1.3.2 Objectifs et approche	21
1.3.3 Mobilisation et gestion des ressources financières	21
1.3.4 Typologie et domaines d'intervention	22
1.3.5 Expériences	23
1.3.6 Collectifs d'ONG	23
1.3.7 Relations entre les ONG guinéennes et internationales	24
1.4 Résumé des contraintes liées au développement des ONG	25
1.5 Capacités d'intervention des ONG	27
2. Résumé du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)	37
2.1 Déclaration de politique gouvernementale pour la réduction de la pauvreté en février 2000	37
2.2 La pauvreté en Guinée	38
2.3 Revue des stratégies passées	39
2.4 Processus d'élaboration du DSRP	39
2.5 Objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)	40
2.6 La Stratégie de Réduction de la Pauvreté	41
2.7 Le suivi et l'évaluation de la stratégie	46
2.8 Les risques liés à la mise en œuvre de la stratégie	47
3. Les ONG et le DSRP	48
3.1 Relations entre les ONG et le DSRP	48
3.2 Connaissance de la stratégie et participation des ONG à son élaboration	53
3.3 Craintes exprimées par rapport à la mise en œuvre de la SRP	62
3.4 Attentes formulées pour la mise en œuvre de la SRP	64
4. Besoins de formation des ONG	65
5. Recommandations	67
Annexes	
Annexe 1. Fiche d'identification de l'ONG Guinéenne	
Annexe 2. Fiche d'identification de l'ONG Internationale	
Annexe 3. Liste des ONG visitées	
Annexe 4. Liste des personnes rencontrées	
Annexe 5. Liste des documents utilisés	

Sigles et abréviations

ACP	: Afrique, Caraïbes et Pacifique
ACT	: Assistance de Coopération Technique
AFD	: Agence Française de Développement
AFVP	: Association Française des Volontaires du Progrès
AG	: Assemblée Générale
AGFRIS	: Association Guinéenne pour la Formation et la Réinsertion Sociale des Personnes Handicapées
APEAE	: Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole
APH	: Association pour la Promotion Humaine
BACC	: Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne
BAAP	: Bureau d'Appui à l'Auto-promotion
CECI	: Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale
CIDR	: Centre International du Développement et de la Recherche
CRD	: Communauté Rurale de Développement
DND	: Direction Nationale de la Décentralisation
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESSOR	: Echanges Sud / Sud – Ouest en milieu Rural
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FoGuIReD	: Fonds Guinéo-Italien de Reconversion de la Dette
FMI	: Fonds Monétaire International
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour l'Aide aux Populations
FSD	: Fonds Social de Développement
GTZ	: Organisme Allemand de la Coopération Technique
IFES	: Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux
IIZ/DVV	: Institut de Coopération Internationale de la Confédération Allemande pour l'Education des Adultes
INADER	: Institut National pour l'Appui au Développement Rural
IRC	: Comité International de Secours
MAEF	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts
MASPFPE	: Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MATD	: Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NGO	: Non Governmental Organisation
OIC	: Opportunities Industrialisation Centers Guinée
OICI	: Opportunities Industrialisation Centers International
OCPH	: Organisation Catholique pour la Promotion Humaine
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PACEEQ	: Participation Communautaire à l'Education de base pour l'Equité et la Qualité
PASE	: Programme d'Appui au Secteur de l'Education
PDD	: Projet Dabola Dinguiraye
PAONG	: Projet d'Appui aux ONG
PACV	: Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAVE	: Profitable Agriculture and Village Extension
PDRSOC	: Programme d'appui à la Décentralisation et au Renforcement de la Société Civile
PEGRN	: Programme Elargi de Gestion des Ressources Naturelles

PLADOR	: Plate forme d'Appui à l'Auto-promotion et au Développement Organisationnel
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PNDH	: Programme National du Développement Humain
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	: Pays Pauvres Très Endettés
PRAADEL	: Programme de Réhabilitation Agricole et d'Appui au Développement Local au Foutah Djalou
PRCI	: Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles
SCAC	: Service de Coopération et d'Action Culturelle
SACCO	: Service d'Assistance aux Coopératives et de Coordination des ONG
SERACCO	: Service Régional d'Assistance aux Coopératives et de Coordination des ONG
SongES	: Soutien aux ONG de l'Est et du Sud
SP / DSRP	: Secrétariat Permanent Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UE	: Union Européenne
UGAM	: Union Guinéenne des Aveugles et Malvoyants
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
URPPH	: Union Régionale pour la Promotion des Personnes Handicapées
USAID	: Agence Américaine pour le Développement International
VSF	: Vétérinaires Sans Frontières
WEG	: World Education Guinée

Liste des Tableaux

Tableau n°1	: Connaissance des ONG
Tableau n°2	: Capacités d'intervention des ONG
Tableau n°3	: Récapitulation sur le nombre d'employés et les ressources financières mobilisées par les ONG
Tableau n°4	: Les ONG et le DSRP
Tableau n°5	: Récapitulation sur les ONG et le DSRP
Tableau n°6	: Récapitulation des craintes exprimées par rapport à la mise en œuvre du DSRP
Tableau n°7	: Liste des thèmes de formation des ONG

Introduction

La République de Guinée dispose d'un potentiel naturel et humain important et fait, en même temps, partie des pays les plus pauvres du monde. Elle a été classée, les dix années précédentes, parmi les derniers pays dans le cadre de l'indice de développement humain, réalisé chaque année par le PNUD.

La Guinée est également confrontée à de sérieuses difficultés de gestion de sa dette. Le paiement du service de la dette absorbe une bonne partie des ressources financières en devises du pays.

Face à cette situation la Guinée a bénéficié de l'initiative internationale pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. Cette initiative, dite PPTTE a été impulsée par le FMI et la Banque Mondiale en collaboration avec les pays industrialisés. Elle prévoit l'octroi d'une remise de dette aux bénéficiaires en vue de ramener le service de la dette à un niveau acceptable qui ne freine pas lourdement leur développement.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement Guinéen a décidé de formuler et de mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté. Une déclaration de politique gouvernementale pour la réduction de la pauvreté a été faite en février 2000. Cette politique vise avant tout à créer les conditions d'un développement socio-économique durable, avec comme finalité première l'éradication de la pauvreté. A cet effet, le Gouvernement s'engage à renforcer son cadre macro-économique, à assurer une gestion efficace des ressources publiques, à améliorer l'environnement du secteur privé et l'efficacité de l'administration.

Un cadre intérimaire a favorisé les réflexions et concertations qui, ont abouti à l'élaboration et à la validation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Le Gouvernement s'engage à faire de ce document, le cadre unique de référence pour son action en faveur du développement et il sollicite le même engagement de la part de ses partenaires.

Le DSRP se veut, non seulement une stratégie participative des acteurs, mais aussi une stratégie cohérente d'interventions concertées et complémentaires des partenaires au développement. Il occupe désormais une place à part dès lors qu'il s'agit d'un document de politique générale de l'Etat partagé avec les bailleurs de fonds. Il est la synthèse de la politique générale du Gouvernement autour d'un objectif général unique, à savoir la réduction de la pauvreté. Il est qualifié de cadre de référence unique des objectifs globaux de développement du pays. Le DSRP assigne aux politiques sectorielles des objectifs à atteindre allant dans le sens de la réduction et de l'éradication de la pauvreté.

La stratégie est jugée pertinente, opérationnelle et porteuse d'un lendemain meilleur pour tous les Guinéens et toutes les Guinéennes.

A la suite de l'élaboration de la stratégie et de sa validation, le véritable défi est celui de la mise en œuvre. Le DSRP souligne de manière claire que, la participation des acteurs (Gouvernement, Institutions républicaines, partenaires au développement, organisations professionnelles et syndicales et ONG) aux différents niveaux constitue la base du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie. On reconnaît

qu'il a été élaboré sur une base participative, accepté par les populations qui en sont les actrices et les bénéficiaires et validé par le Gouvernement. Par conséquent, sa mise en œuvre suscite et mérite un engagement de tous les acteurs de la vie nationale, et surtout de la société civile. Une représentante d'une institution internationale a justement déclaré, lors du forum national sur la société civile et le développement participatif, « *qu'une société civile qui comprend et joue pleinement son rôle est un maillon important dans le processus de développement économique et social d'un pays et ses populations* ».

C'est dans le contexte participatif que la Coopération Allemande, à travers la GTZ, a accompagné et accompagne les efforts du Gouvernement Guinéen dans la conception et la réalisation des réformes indispensables pour assurer l'avenir politique et socio-économique du pays. Cet appui n'a pas manqué lorsqu'il s'est agi de la formulation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Il s'est traduit avant tout par l'assistance technique et financière au secrétariat permanent du DSRP et à la cellule de cartographie (Ministère du Plan). De même, il a favorisé un appui conseil aux organisations d'artisans pour l'élaboration de plans d'actions du secteur de l'artisanat dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. La prise en compte du secteur de l'artisanat, et de surcroît, comme secteur porteur de croissance, dans la version finale du DSRP, découle de cette action de la GTZ.

A l'orée de sa mise en œuvre, la GTZ, toujours dans le cadre de sa collaboration avec le secrétariat permanent du DSRP, a initié et réalisé une étude sur la participation des ONG à la mise en œuvre de la SRP. Le DSRP souligne que « *la mise en œuvre efficace de la stratégie doit passer par l'institutionnalisation du processus participatif et la responsabilisation de tous les acteurs, notamment les populations à la base, dans la gestion, le suivi et l'évaluation des actions* ». Ce qui justifie et démontre l'importance et la portée de l'étude qui a abordé :

- l'environnement dans lequel les ONG évoluent,
- l'analyse des capacités d'intervention des ONG, surtout dans le cadre de la SRP,
- les aspects liés à la participation des ONG à la formulation de la stratégie,
- la connaissance du DSRP,
- la régionalisation de la SRP,
- l'identification de quelques besoins de formation des ONG.

Cette étude qui, fait l'objet du présent rapport, n'a nullement la prétention d'être exhaustive. Elle représente un document de base qui aborde la problématique liée à la dynamique des ONG et à leur participation à la mise en œuvre du DSRP.

Le premier chapitre du rapport décrit et analyse l'état des lieux des ONG, le second est consacré à un résumé du DSRP, tandis que le troisième aborde les aspects relationnels entre les ONG et le DSRP et le quatrième présente les besoins de formation exprimés par les ONG. Enfin des recommandations sont élaborées sous forme de propositions concrètes susceptibles d'améliorer l'environnement des ONG et de renforcer leur participation à la mise en œuvre de la SRP.

Que tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont apporté assistance et ont contribué à la réalisation de cette étude, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Rappel des termes de référence

Contexte

La République de Guinée a bénéficié de l'initiative internationale pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. Cette initiative (PPTTE) a été impulsée par le FMI et la Banque Mondiale en collaboration avec les pays industrialisés.

Dans ce cadre le Gouvernement Guinéen a jugé utile de concevoir et de mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté. A cet effet, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été élaboré sur une base participative, accepté donc par les populations qui en sont les actrices et les bénéficiaires et validé par le Gouvernement.

Le DSRP représente, avant tout une stratégie participative des acteurs. Elle est aussi une stratégie cohérente d'interventions concertées et complémentaires des partenaires au développement. La participation des acteurs (Gouvernement, Institutions républicaines, partenaires au développement, organisations professionnelles et syndicales et ONG) aux différents niveaux constitue la base du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie.

C'est fort de ce contexte que la Coopération Allemande, à travers la GTZ, a initié la réalisation d'une étude (dans les régions de Conakry, Labé, Mamou et Faranah) sur la participation des ONG à la conception et à la mise en œuvre du DSRP.

Objectifs de l'étude

- Analyser les possibilités et capacités des ONG dans le processus d'actualisation du DSRP national et d'élaboration du DSRP régional ;
- Identifier les possibilités de participation des ONG à la mise en œuvre du DSRP ;

Tâches à accomplir :

- Faire un inventaire des ONG ;
- Etudier le milieu des ONG en Guinée (données de base, domaines d'intervention, niveau organisationnel, partenaires, approche d'intervention, expériences et réalisations, rôle auprès de la société civile) ;
- Identifier et évaluer les capacités d'intervention des ONG (nombre d'employés, de bénévoles, équipements, mobilisation et gestion de ressources financières internes et externes, résultats obtenus) ;
- Evaluer le niveau de participation des ONG à l'élaboration et à la mise en œuvre du DSRP (faiblesses, contraintes, forces) ;
- Identifier les attentes et les craintes des ONG pour leur participation plus active à la conception (études, débats) et à la mise en œuvre des actions du DSRP (exécution, suivi et évaluation) ;
- Evaluer le potentiel et les capacités de participation des ONG à la mise en œuvre du DSRP (actions concrètes, contribution propre, stratégies d'intervention : qui fait quoi, où, comment et quand ?

- Formuler des recommandations sur les domaines et capacités d'intervention des ONG dans l'élaboration et la mise en œuvre du DSRP (au niveau régional et national) ;
- Identifier les besoins d'appui en formation pour qualifier les compétences des ONG ;
- Rédiger un rapport sur l'étude ;

Méthodologie et déroulement de l'étude

Méthodologie

Elle a reposé sur l'approche participative basée sur :

- l'étude documentaire ;
- les échanges avec les cabinets WA EQUIPARTNERS du Sénégal et le BAAP du Mali;
- les échanges avec des services, institutions et projets: Secrétariat permanent du DSRP, SACCO, DND, PDRSOC, PAVC, Banque Mondiale, BACC, PAONG ;
- l'identification des ONG ;
- l'élaboration de guides et de fiches d'entretiens des ONG;
- les visites de terrain : recueil de données et échanges avec les ONG, les services administratifs, les autorités, les institutions d'appui au développement;
- les discussions en groupes avec les leaders d'ONG ;
- l'organisation d'ateliers d'information et de concertation avec les ONG ;
- l'analyse des données ;

Déroulement

L'étude s'est déroulée en trois (3) phases : la préparation (du 20 janvier au 08 février 2003), les visites de terrain (du 10 février au 12 avril 2003), l'analyse des données et la rédaction du rapport (du 14 avril au 30 mai 2003).

L'étude a été réalisée à Conakry (forte concentration d'ONG étrangères et guinéennes) et dans les régions de Labé, Mamou et dans les préfectures de Faranah, Dabola et Dinguiraye qui font partie des régions les plus touchées par la pauvreté.

1. Etat des lieux

1.1 Historique

Après l'accession de la Guinée à l'indépendance, le régime politique de l'époque a choisi l'économie socialiste et centralisée. La stratégie a reposé sur la création d'entreprises publiques (agricoles, commerciales et industrielles) censées satisfaire les besoins des populations et servir de base du développement socio-économique. Toute forme d'association, née d'initiatives individuelles n'était pas acceptée. Il a fallu l'avènement de la seconde république pour engager le pays vers la voie libérale et pour marquer une nouvelle dynamique au mouvement associatif guinéen. Désormais, chaque citoyen guinéen peut s'associer et s'organiser dans une entité libre et autonome.

Le désengagement de l'Etat, la libéralisation des initiatives privées et individuelles, la politique de décentralisation basée sur le développement communautaire, les mesures d'ajustement structurel et la décompression des effectifs de la fonction publique ainsi que le rôle croissant assigné aux ONG et autres associations par les bailleurs de fonds ont suscité la naissance d'un nombre élevé d'ONG et d'autres organisations de la société civile guinéenne.

Les intellectuels guinéens ayant acquis des expériences et compétences en Guinée (souvent employés de projets à terme) et ailleurs ainsi que des fonctionnaires de l'Etat, sous-employés et soucieux de rentabiliser leur expertise se sont lancés dans la création des ONG. Ces derniers temps, nous assistons à un nouveau phénomène de création d'ONG par des opportunistes dans le seul but de récupérer et d'exécuter des marchés publics.

La mauvaise gestion de la libéralisation des initiatives privées a entraîné la dénaturation de certaines formes d'organisations. L'opportunisme, l'insuffisance du cadre juridique et du contrôle rendent aujourd'hui la professionnalisation des ONG assez difficile.

1.2 Cadre juridique et institutionnel

Les ONG sont régies en Guinée par les ordonnances :

- **n°072/PRG/86** portant statuts des ONG en Guinée,
- **n°104/PRG/86** portant modification de l'ordonnance n°072/PRG/86 et
- **n°071/PRG/87** portant modification des articles 5 et 14 de l'ordonnance n°104/PRG/86.

Selon l'ordonnance n° 104/PRG/86 relative à la modification de l'ordonnance n° 072/PRG/86 portant statuts des ONG en Guinée, « *les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont des associations nationales ou étrangères à but non lucratif menant des activités à caractère économique et social. Elles contribuent directement ou indirectement à l'amélioration des conditions de vie des collectivités locales. Les ONG sont tenues dans leurs activités d'opérer sans discrimination de race, de religion ou de sexe et ne s'autorisent aucune action à caractère politique* ».

Cette définition dégage quelques caractéristiques fondamentales : l'aspect non lucratif, le caractère privé et autonome vis-à-vis des pouvoirs publics, mais suscite quelques interrogations.

D'abord, les ONG sont des associations nationales et une qui n'intervient que dans une région, voire une préfecture doit elle être qualifiée d'ONG ? Ensuite, elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des collectivités locales ou des populations ? Les collectivités sont des personnes morales, ce qui pose la question d'utilité sociale des ONG. Enfin, la définition n'apporte pas de précision sur les différences entre une ONG et une association. Quels sont les critères à remplir par une association pour devenir une ONG ? L'esprit de volontariat et d'engagement de travailler avec les populations défavorisées, la réalisation d'actions concrètes et bénéfiques pour les populations avec ses propres moyens, le degré d'utilité sociale et publique ainsi que l'apport à la bonne gouvernance au niveau régional et national, la connaissance et le respect des valeurs sociales des ONG, la professionnalisation / spécialisation reconnue et conforme aux normes définies par le ministère technique (lorsque c'est nécessaire) constituent, à notre avis des pistes de réflexions pour la définition des critères.

La définition précise qu'une ONG « *ne s'autorise aucune action à caractère politique* », mais cette disposition est-elle respectée ? Les ONG qui l'ont violée sont-elles sanctionnées ?

Un autre point non moins important porte sur le fait que les ordonnances ci-dessus mentionnées ne réglementent que les ONG. Un vide juridique existe par rapport aux associations. Ce qui rend difficile la distinction entre association et ONG. Les projets de textes en cours, notamment, le code déontologique et le décret portant statuts des ONG en Guinée, ne sont pas de nature à s'attaquer aux problèmes réels du cadre juridique.

L'assouplissement du cadre juridique, à l'avènement de la seconde république, pour encourager les Guinéens à aller vers les mouvements associatif et coopératif ne devrait plus être à l'ordre du jour. Nous avons rencontré des ONG qui souscrivent des parts sociales (à l'image d'un groupement ou d'une coopérative) ou des ONG dont les membres sont des groupements et les adhérents à ces groupements. Les ONG appelées à créer des richesses pour le fondateur sont assez courantes. Il est actuellement urgent d'élaborer une loi spécifique sur les groupements, une autre sur les associations et une sur les ONG. Une clarification entre ces différentes formes s'impose dans l'esprit et dans la pratique.

Au plan institutionnel, le SACCO est le service censé coordonner les interventions des ONG. Dans la pratique son action se résume à l'agrément et à l'enregistrement des ONG. Cette opération est même décentralisée au niveau des SERACCO. Mais, dans la situation actuelle, une ONG agréée au niveau d'une région, peut elle facilement et en toute légalité s'installer et opérer dans une autre région ? Une autre préoccupation porte sur le fait qu'au niveau même du MATD, le SACCO n'est pas le seul service à délivrer des agréments pour les ONG. L'OCPH, par exemple, est agréée par la direction des affaires politiques.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de se contenter d'un cadre juridique, d'un agrément mais les ONG doivent avoir la latitude de s'exprimer, de défendre leur point de vue et de

réclamer leur droit. Les ONG interviennent souvent, en qualité de prestataires de services, dans des programmes et projets de développement. Cependant, une politique de soutien et de promotion aux ONG fait défaut.

1.3 Caractéristiques des ONG

1.3.1 Mode de création, organisation et fonctionnement

L'ONG est une organisation créée et gérée par un groupe de citoyens privés dans un but non lucratif mais philanthropique déterminé, qui est soutenu par des contributions volontaires des membres et autres bonnes volontés. Il arrive souvent que l'ONG soit créée par une seule personne « *leader* » qui, par la suite recrute des membres. Cette pratique a rendu difficile le partage des prises de décision et la gestion transparente des ressources. D'ailleurs, les dispositions statutaires accordent souvent des privilèges (en termes de prise de décision) aux membres fondateurs. Il arrive aussi que l'initiative de création de l'ONG provienne d'un préfet et qu'il soit choisi en qualité de président de ladite ONG. Nous avons également rencontré des ONG créées et opérationnelles à l'intérieur du pays, mais dont le président réside à Conakry. Beaucoup de questions n'ont pu trouver de réponse à cause de la simple absence du président.

Les mésententes entre leaders d'ONG ont considérablement contribué à la naissance d'un nombre élevé d'organisations. Dès que quelqu'un quitte l'ONG, pour une raison ou une autre, la première décision à prendre est la création d'une autre.

Les ONG sont souvent créées pour s'assurer un emploi et permettre à d'autres personnes de travailler. Les ONG individus existent un peu partout. Mais, une représentante d'une ONG internationale qui, vient de s'installer en Moyenne Guinée, estime que « *l'ONG individu n'est pas une caractéristique exclusive de la Guinée* ». Certains se lancent dans la création d'une ONG, sans une vision claire, sans la moindre conviction et sans avoir la moindre idée de fonctionnement. Il s'agit de « *briefcase NGO* » c'est – à – dire d'ONG sur papiers avec des individus qui marchent partout, à la recherche de financement. Ces individus sont qualifiés, à juste raison « *d'individus non gouvernementaux (ING)* ». Seule l'acquisition d'un financement importe. Nous rappelons à juste titre le langage de ce président d'une ONG, je le cite : « *notre ONG s'intéresse à l'environnement parce que nous pouvons collaborer avec le MAEF, elle s'intéresse aussi à la promotion de la femme à cause des opportunités avec le MASPFE et enfin à l'enfant à cause des possibilités de collaboration avec l'UNICEF* ». L'esprit qui anime une telle organisation n'a certainement d'ONG que la simple appellation. Cette réalité est connue des autorités. Un préfet a affirmé qu'il existe « *des ONG réduites à un individu dans l'unique espoir de bénéficiaire d'appuis à titre personnel* ». Il importe, par conséquent de procéder à une évaluation rigoureuse des ONG pour identifier celles qui devront intervenir dans la mise en œuvre de la SRP.

Aujourd'hui, plus de 1232 ONG, dont 187 étrangères sont enregistrées (atelier PDRSOC du 06.03.03 à Conakry). Ce n'est plus le moment de se glorifier avec un nombre élevé d'ONG, souvent taillées sur mesure, inféodées, voire fictives, en perpétuelle quête de financement, mais du rôle réellement joué dans les actions de développement et de réduction de la pauvreté. Ce rôle exige, à notre avis, des ONG de qualité, même si leur nombre est restreint.

Sur les 74 ONG guinéennes visitées, 8 ont été créées dans les années 80, 50 dans les années 90 et 16 à partir de 2000. Ces 74 ONG guinéennes totalisent un nombre de 1.720 fondateurs et le nombre actuel de membres s'élève à environ 14.000 personnes. Les ONG de Conakry regroupent plus de la moitié (7.616 membres). Si dans l'ensemble, 6 (six) ONG ont moins de 10 membres chacune, 4 (quatre) ONG seulement (RGTA, AGBF, AGACFEM et OGDH) mobilisent près de 10.000 membres. Une diminution du nombre de membres n'est pas régulièrement enregistrée (1 ONG sur 29 à Conakry, 1 sur 18 à Labé, 2 sur 13 à Mamou et 3 sur 14 à Faranah). Le nombre élevé de membres des ONG montre la volonté des Guinéens de s'associer pour mieux participer au processus de développement. Il suscite en même temps des préoccupations par rapport aux modalités d'adhésion, aux attentes des membres, au management et à la bonne gouvernance au sein des ONG.

Pour ce qui est du mode d'organisation et de fonctionnement, chaque ONG élabore des dispositions statutaires et réglementaires qui le définissent. Elles sont peu appliquées. Les assemblées générales ne sont pas régulièrement tenues, et les élections rarement organisées. Sur les 29 ONG guinéennes rencontrées à Conakry, 4 seulement ont tenu leurs assemblées générales en 2003 et 14 en 2002. Au niveau de la région de Labé, 7 ONG sur 18 n'ont pas tenu d'assemblées générales depuis 2001.

Des ONG qui, ont évolué depuis plus de 10 ans, se retrouvent toujours avec le même président. Sur les 13 ONG rencontrées à Mamou, 2 présidents sont en fonction depuis 1991 et 2 autres depuis 1994. A Conakry, les dates d'entrée en fonction des présidents de 14 ONG (sur 29) remontent entre 1987 et 1997.

Les ONG ne disposent pas toujours d'un président et en même temps d'un directeur exécutif. Le cumul de fonctions est de règle. Sur les 74 ONG guinéennes rencontrées, 37 ont déclaré l'existence d'une direction exécutive. Un représentant d'une ONG internationale affirme à juste titre que « *les ONG sont souvent réduites à un directeur exécutif qui fait tout* ». Cette pratique affecte la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion. Les critiques seraient peu acceptées au sein des ONG. La culture de la critique, au niveau de ces organisations devrait être développée. La planification stratégique n'est pas bien connue pour être intégrée et même les plans d'actions ne sont pas régulièrement élaborés. Ces insuffisances, comme tant d'autres, traduisent des besoins de formation.

Le tableau suivant donne quelques informations sur des ONG guinéennes visitées lors de l'étude.

Tableau n° 1 : Connaissance des ONG
Région de Conakry

N°	ONG	Sigle	Date de création	Lieu de création	agrément	Nombre membres fondateurs	Nombre actuel de membres	Existence siège propre	Existence direction exécutive	Date d'entrée en fonction du président	Date dernière assemblée générale
1.	Association pour l'Assistance aux Enfants Déshérités / Aide aux Jeunes Filles avec Handicap	AAED / AJFH	14.01.96	N'Zérékoré	-	1	8	oui	non	14.01.96	11.12.02
2.	Association pour la Défense des Droits de la Femme en Guinée	ADDEF-G	06.96	Conakry	national	15	140	oui	non	-	2000
3.	Assistance au Développement Communautaire et Associatif	ADECOMA	05.06.96	Conakry	national	162	186	oui	oui	07.96	13.03.01
4.	Association des Femmes Volontaires pour l'Agriculture et le Développement	AFVAD	15.11.94	Conakry	national	5	18	oui	non	06.98	22.01.03
5.	Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines	AGACFEM	1995	Conakry	national	5	2.285	oui	oui	02.94	07.02.02
6.	Association Guinéenne pour le Bien Etre Familial	AGBF	10.12.84	Conakry	national	50	2.500	oui	oui	10.02	10.02
7.	Association Guinéenne pour la Formation et la Réinsertion Sociale des Personnes Handicapées	AGFRIS	1987	Conakry	national	-	-	oui	-	-	-
8.	Association Guinéenne d'Appui à l'Auto-promotion	AGAP	01.87	Conakry	national	10	30	oui	oui	1987	2002
9.	Association Guinéenne des Femmes Chercheurs	AGFC	17.10.91	Conakry	national	4	10	oui	oui	17.10.91	23.12.02

10.	Association Guinéenne des Femmes Leaders	AGUIFEL	03.07.98	Conakry	national	30	43	oui	oui	07.98	04.07.00
11.	Association Guinéenne des Techniciens Biologistes	AGUITEB	10.01.95	Conakry	national	9	63	oui	non	10-01-95	27-02-03
12.	Association Mère et Enfants	AME	26.11.00	Conakry	national	13	12	non	non	26.11.00	02.12.02
13.	Association de Médecins et Infirmiers pour le Développement	AMID	03.05.00	Conakry	national	3	22	oui	oui	03.05.00	30.12.02
14.	Association des Professionnelles Africaines de la Communication de Guinée	APAC-G	12.05.88	Conakry	national	25	45	non	non	1997	01.02
15.	Association pour la Promotion des Initiatives Genre et développement	APIGED	02.04.02	Conakry	national	16	25	oui	oui	01.07.02	31.01.03
16.	Association des Volontaires du Développement de la Guinée	AVODEG	04.90	Conakry	national	10	-	oui	non	06.95	04.02
17.	Association pour le Développement des Zones Rurales	AZORE	29.08.96	Conakry	national	19	59	oui	oui	30.08.96	25.12.02
18.	Centre Africain de Formation pour le Développement	CENAFOD	25.01.91	Conakry	national	22	-	oui	non	-	12.01
19.	Centre d'Appui au Développement	CAD	30.09.00	Conakry	national	4	-	oui	oui	31.01.03	24.01.03
20.	Centre d'Etude et de Recherche pour l'Intégration Régionale et le Développement de l'Afrique	CERIDA	1994	Conakry	national	18	22	oui	non	1997	2001
21.	Entraide Universitaire pour le Développement	EUPD	1990	Conakry	national	5	480	oui	oui	03.97	1998
22.	Fédération Guinéenne pour la	FEGUIPAH	11.12.92	Conakry	national	9	28	non	non	26.07.02	26.07.02

	Promotion des Associations de / pour Personnes Handicapées										
23.	Fraternité Médicale Guinée	FMG	26.11.94	Conakry	national	9	40	oui	oui	15.09.99	31.03.02
24.	Organisation pour le Développement Intégré et Communautaire	ODIC	06.10.95	Conakry	national	7	7	oui	non	06.10.95	12.02
25.	Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen	OGDH	1990	Conakry	national	4	1500	oui	non	1990	-
26.	Participation et Formation pour le Développement en Guinée	PAFODEG	05.97	Dalaba	national	4	25	oui	oui	06.97	-
27.	PRIDE Guinée	-	09.93	-	national	4	26	oui	oui	11.01	08.02
28.	SABOU Guinée	-	1994	Conakry	national	-	-	oui	oui	-	-
29.	Union Guinéenne des Aveugles et Malvoyants	UGAM	26.12.00	Conakry	-	38	42	oui	non	01.07.00	27.12.01

Région de Labé

N°	ONG	Sigle	Date de création	Lieu de création	agrément	Nombre membres fondateurs	Nombre actuel de membres	Existence siège propre	Existence direction exécutive	Date d'entrée en fonction du président	Date dernière assemblée générale
30.	Association pour le Développement Communautaire en Guinée	ADECOM/G	1996	Tougué	national	4	61	oui	oui	1996	16.02.03
31.	Association pour le Développement Autogéré	AGDAC	2002	Tougué	préfectoral	17	20	non	non	12.03.03	12.03.03
32.	Association Guinéenne pour l'Auto-promotion des Femmes Entrepreneurs de Tougué	APROFET	2001	Tougué	préfectoral	100	130	non	non	20.06.01	20.02.03
33.	Volontaires d'Aide pour la protection de l'Environnement	VAPE	27.04.93	Tougué	national	15	22	oui	non	1997	12.09.01
34.	Association Guinéenne des Para juristes de Labé	AGUIPAR	10.08.01	Labé	régional	25	23	non	non	-	-
35.	Association des Jeunes pour le Développement de Labé	AJDL	1997	Labé	national	27	40	oui	oui	1997	15.04.01
36.	Club des Amis du Monde	CAM	24.01.96	Labé	national	20	86	oui	oui	24.01.01	15.02.03
37.	Etude/ Appui au Développement Durable	Ballal Guinée	04.08.97	Labé	national	5	35	oui	oui	04.08.97	04.08.02
38.	Réseau Guinéen pour l'Agriculture Durable	REGAD	12.07.00	Labé	national	15	50	non	oui	12.07.00	15.02.03
39.	Union Guinéenne des Volontaires du Développement	UGVD	17.09.86	Labé	national	7	-	oui	oui	-	02.06.01
40.	Union Régionale pour la Promotion des Personnes Handicapées	URPPH	19.01.01	Labé	national	7	15	non	non	19-01-01	22-03-03
41.	Association des Volontaires pour le Développement de Koubia	AVODEK	30.08.89	Koubia	national	12	63	oui	non	30.08.89	14.12.02
42.	Association de Développement INDIGO GUINEE	INDIGO	1989	Mali	national	12	15	oui	oui	1989	11.01
43.	Association des Jeunes	AJUPE	1992	Conakry	national	7	13	oui	oui	1997	2001

	universitaires pour la Protection de l'Environnement										
44.	Association pour la Réduction de la Pauvreté	LANSA	25.09.98	Mali	préfectoral	12	15	oui	Non	25.09.98	-
45.	Alliance locale pour l'Education et la Scolarisation de la Jeune Fille de Lélouma	ALESF/L	24.03.99	Lélouma	préfectoral	2	60	non	non	24.03.99	20.01.03
46.	Association des Volontaires pour l'Assainissement de la Ville de Lélouma	AVAVIL	1999	Lélouma	préfectoral	20	40	oui	non	1999	15.02.03
47.	Union des Jeunes de Lélouma	UJL	13.04.93	Lélouma	national	30	200	non	oui	1996	01.03

Région de Mamou

N°	ONG	Sigle	Date de création	Lieu de création	agrément	Nombre membres fondateurs	Nombre actuel de membres	Existence Siège Propre	Existence direction exécutive	Date d'entrée en fonction du Président	Date dernière assemblée générale
48.	Action Communautaire Intégrée	ACI	17.02.97	Pita	-	9	15	non	non	17.02.97	06.01.03
49.	Amicale pour le Développement de Pita	AMIDEP	26.10.01	Pita	préfectoral	5	-	non	non	20.10.01	-
50.	Association des Volontaires d'Aide au Développement	AVAD	1999	Pita	préfectoral	28	25	non	non	1999	2001
51.	Association des Volontaires pour le Développement et la Protection de l'Environnement	AVODEPPI	1995	Pita	national	11	6	non	non	1999	31.12.02
52.	Groupe d'Appui au Développement Associatif et Communautaire	GADAC	04.02.03	Pita	préfectoral	7	12	non	oui	04.02.01	12.31.02
53.	Association de Volontaires pour le Développement Intégré	AVDI	06.02.00	Dalaba	préfectoral	16	16	non	non	06.02.00	15.11.02
54.	Flore de Guinée	FLORE	07.10.97	Dalaba	national	12	25	non	oui	07.10.97	20.02.03
55.	Réseau Guinéen Traction Animale	RGTA	11.12.91	Kindia	national	7	4.500	oui	oui	1991	31.01.03
56.	Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs	SARA	1998	Kindia	national	2	28	oui	oui	1998	02.03
57.	Solidarité Guinéenne pour le Développement	Solidarité	01.06.94	Dalaba	national	5	25	oui	oui	1994	08.02
58.	Association Guinéenne pour l'Environnement et le Développement	ADEG	25.09.91	Conakry	national	5	22	oui	oui	1991	21.01.02
59.	Association pour le Développement de Mamou	ADEM	20.09.94	Mamou	national	30	45	oui	non	20.09.94	08.02
60.	Centre d'Appui aux Populations pour un Environnement Durable	CAPED	25.10.98	Mamou	national	14	30	oui	oui	11.98	10.02

Région de Faranah

N°	ONG	Sigle	Date de création	Lieu de création	agrément	Nombre membres fondateurs	Nombre actuel de membres	Existence siège propre	Existence direction exécutive	Date d'entrée en fonction du Président	Date dernière AG
61.	Association Sauvons les Enfants Déshérités	ASED	1999	Dabola	national	25	14	oui	oui	1999	-
62.	Initiative de Base pour la Gestion des Ressources Naturelles	IBGRN	1995	Dabola	national	9	9	oui	oui	1995	12.02
63.	Organisation Catholique pour la Promotion Humaine	OCPH	1984	Conakry	national	-	-	oui	-	-	-
64.	Secours Rapide Rural	SRR	1997	Guéckedou	national	25	45	oui	oui	1998	1998
65.	Association pour le Développement Economique et Social de Dinguiraye	ADESD	11.05.95	Dinguiraye	national	20	42	oui	non	1996	14.12.02
66.	Association des Jeunes pour le Développement de Dinguiraye	AJDD	1995	Dinguiraye	national	495	532	non	non	30.04.99	04.04.03
67.	Association pour la Promotion des Filles de Guinée (antenne de Dinguiraye)	APROFIG	-	Siguiri	-	-	-	-	-	-	-
68.	Association d'Aide pour la Promotion de la Femme	AAPF	-	Faranah	préfectoral	25	29	non	oui	1996	25.03.03
69.	Association pour le Développement de Faranah	ADF	03.92	Faranah	préfectoral	78	32	oui	non	-	30.04.02
70.	Association des Femmes pour la Formation et l'Appui aux Accoucheuses Villageoises	AFFAAV	08.99	Faranah	préfectoral	3	6	non	non	08.99	08.03
71.	Association pour la Protection de l'Environnement ,des Droits de l'Enfant et de la Femme	APEDEF	12.12.02	Faranah	régional	20	145	non	oui	12.12.02	12.12.02
72.	Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la Santé des Femmes et des Enfants	CPTAFE	12.08.96	Faranah	préfectoral	11	9	non	non	12.08.96	03.03

	(antenne de Faranah)										
73.	Guinée Développement Rural et Environnement	GUIDRE	04.12.00	Faranah	régional	11	19	non	non	04.12.00	26.02.03
74.	Volontaires pour la Sauvegarde des Sources du Niger	VOSSNI	2002	Faranah	régional	9	25	non	oui	-	-

1.3.2 Objectifs et approche

Les ONG sont des associations dont le principal objectif est de rendre un service public tout en restant le plus autonome possible à l'égard du gouvernement et des institutions. Les ONG opérationnelles, c'est-à-dire actives sur le terrain, pratiquent et privilégient l'approche participative.

1.3.3 Mobilisation et gestion des ressources financières

La mobilisation et la gestion des ressources financières constituent une préoccupation majeure au niveau des ONG guinéennes. Les cotisations des membres sont rarement versées et la gestion peu transparente. Les cotisations annuelles et individuelles vont de 6.000 à 150.000 FG. Les ONG se mettent en position d'attente et dépendent de financement extérieur pour l'exécution de telle ou telle prestation. Si le faible niveau des revenus, donc le niveau de pauvreté des membres explique, pour certains leaders d'ONG, les insuffisances enregistrées dans le versement des cotisations, il n'en ait pas de même pour la mauvaise gestion. D'ailleurs, il suffit de se rappeler que la création d'une ONG repose sur le volontariat de personnes ayant un revenu moyen qui voudraient faire quelque chose pour les plus démunis ou pour la communauté, pour rejeter l'argument lié au faible revenu des membres. Si la force motrice du secteur privé est la réalisation de bénéfices, la vision de l'ONG est de faire du bien aux proches. La culture associative, les valeurs sociales et la vision de l'ONG méritent d'être renforcées.

Les ONG guinéennes dépendent largement du financement des partenaires au développement. A Conakry, 28 ONG sur 29 ont bénéficié de financements externes (sous forme de subventions et/ou de prestations de services), à Labé 11 sur 18, à Mamou 6 sur 13 et à Faranah 9 sur 14. Au total, 54 ONG sur 74 sont actives grâce à des financements externes. Les ONG manquent non seulement de financement par l'Etat, mais aussi de sympathisants qui participeraient au financement de leurs activités. Ce qui, en plus du faible niveau de paiement des cotisations, les rend davantage dépendantes des projets et programmes financés par les bailleurs de fonds. Il reste cependant évident que sans une gestion transparente, sans la bonne gouvernance, il s'avère difficile, voire impossible que des personnes puissent avoir confiance à une organisation aussi humanitaire qu'elle soit. La mentalité de créer ou de se déguiser en ONG pour s'enrichir (de se mettre derrière cette forme d'organisation pour créer une entreprise à but purement lucratif) gagne du terrain et risque ainsi de porter préjudice à la crédibilité et à la dynamique des ONG guinéennes. Un employé d'une ONG internationale « *qualifie ce type d'ONG de système d'entonnoir : tu verses et tu récupères* ».

La dépendance financière des ONG les conduit à intervenir en fonction des opportunités et les empêche de poursuivre leurs propres objectifs et programmes. Sur les 45 ONG interviewées dans les régions de Labé, Mamou et Faranah, 13 bénéficient de financement de l'USAID, à travers World Education et Winrock International. Les ambassades, le PACV et les agences du système des Nations Unies représentent les principaux partenaires financiers des ONG de Conakry. Il arrive même que les ONG se positionnent pour obtenir un financement même si elles ne disposent pas de compétences dans les domaine concerné. L'amateurisme et le clientélisme entraînent de mauvais résultats et portent atteinte à la réputation et au prestige des ONG.

Face à cette réalité financière des ONG et leur rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté, il est urgent d'instituer un mécanisme d'appui à la promotion des ONG en Guinée. Un préfet a déclaré que « *l'Etat a le devoir d'apporter un appui financier aux ONG* ». Le mécanisme d'appui contribuerait, en plus au renforcement de l'accès des ONG à l'information. Au niveau de la coopération française, par exemple, la Guinée a été admise au Fonds Social de Développement (FSD) qui, consiste à aider les ONG locales à formuler leurs projets et à les soutenir pour le financement par le FSD ou par d'autres bailleurs. Le FSD vise en effet le financement de micro-projets en faveur des populations défavorisées.

1.3.4 Typologie et domaines d'intervention

Les ONG sont caractérisées en Guinée par une extrême diversité. Sous ce vocable, plusieurs types d'associations non créés par l'Etat, s'y retrouvent : qu'il s'agisse de formations syndicales, d'organisations coopératives ou à caractère coopératif, de fondations, d'associations locales ou de ressortissants, de cabinets de consultants, il s'avère aujourd'hui difficile de cerner le mouvement des ONG en Guinée. Même si toutes ces formes d'associations présentent des éléments communs, il est absolument indispensable de les distinguer et de connaître leurs rôles dans le processus de réduction de la pauvreté. L'absence d'une loi sur les associations, les insuffisances des textes qui régissent les ONG et le manque de contrôle sur le terrain ne facilitent pas la distinction entre les différentes formes d'association.

On distingue :

- les ONG qui font de l'aide d'urgence et de l'aide caritative : leur intervention n'apporte qu'un soulagement temporaire mais ne s'attaque pas aux causes structurelles de la pauvreté ;
- les ONG d'appui à l'auto-promotion locale à travers la mise en route de petits projets qui visent un développement autocentré ;
- les ONG engagées dans le développement de systèmes durables pour encourager des réformes politiques et institutionnelles, à travers le soutien de la population à la base en vue de la création de structures solides.

Les ONG de développement, contrairement aux ONG d'assistance, s'impliquent de façon spécifique dans l'étude, la planification, l'exécution et l'évaluation des actions de développement en collaboration avec les populations concernées. Elles entendent offrir un appui à des initiatives locales de développement ou à des structures qui émanent des populations. Le champ d'activités des ONG de développement couvre des domaines aussi variés que la lutte contre la faim, l'ignorance, la maladie et les initiatives locales de développement économique et social. Ces ONG s'orientent souvent vers les populations rurales considérées comme de véritables artisans du développement dans un pays où l'agriculture représente la base de l'économie.

Les ONG spécialisées dans un domaine d'activités sont très rares en Guinée ; elles sont surtout pluridisciplinaires. Elles touchent un peu à tout et estiment avoir des compétences partout. Ce qui s'avère impossible. Ne dit-on pas souvent que « *qui trop embrasse, mal étreint* ». Mais, c'est par la multiplicité des bailleurs de fonds (partenaires) que les ONG s'assurent de leur survie et de leur présence sur le

terrain. L'intervention dans plusieurs domaines et le manque de professionnalisation suscitent une concurrence sévère entre les ONG. Cet état de fait rend difficile la collaboration étroite entre les ONG. La plupart des ONG participent aux actions de sensibilisation contre le VIH/SIDA. Sur les 94 ONG rencontrées lors de l'étude, 24 n'interviennent que dans un secteur, 20 dans 2 secteurs et 50 dans plus de 2 secteurs. A titre d'exemples, 6 ONG seulement s'intéressent de façon spécifique à la santé, 5 ONG à la promotion des droits (de la personne, de la femme et de l'enfant) et une seule ONG focalise son action sur la promotion des initiatives genre et développement. Dans la région de Mamou, nous n'avons rencontré que des ONG de développement (13 sur 13), à Conakry, 14 sur 29, à Labé 11 sur 18 et à Faranah, 4 sur 14. Une autre particularité porte sur le faible nombre d'ONG féminines : 8 (dont 6 à Conakry) sur 74 ONG guinéennes. A l'intérieur du pays les ONG féminines sont rares. Cette faiblesse concerne également les ONG de et pour les handicapés : 5 (4 à Conakry et 1 à Labé) sur 74.

1.3.5 Expériences

Malgré les insuffisances mentionnées çà et là, le bilan des interventions des ONG est souvent jugé positif. En dehors de leurs propres plans d'actions, les ONG interviennent actuellement dans l'exécution d'importants projets et programmes de développement et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit entre autres du PACV (8 ONG rencontrées sont opératrices de ce programme), du PEGRN, du PACEEQ, du programme de santé de la reproduction (avec le FNUAP), du PRAADEL (avec le FIDA), du programme d'appui aux groupements agricoles (avec l'AFD). Le PACEEQ, à lui seul collabore avec 26 ONG évoluant dans 19 préfectures réparties dans les quatre (4) régions naturelles du pays. Dans notre zone d'étude le PACEEQ collabore avec 11 ONG (4 à Labé, 4 à Mamou et 3 à Faranah). A Faranah, 3 ONG sur 14 sont en partenariat avec la GTZ dans le cadre du projet sectoriel d'appui à l'abandon des mutilations génitales féminines. Toujours dans la région de Faranah, 4 ONG visitées entretiennent un partenariat avec Concern Universal. Sur les 18 ONG de la région de Labé, 6 collaborent avec ESSOR.

Les ONG sont présentes dans toutes les régions et préfectures du pays. 70% des ONG visitées à Conakry sont actives, contre 69% à Mamou, 67% à Labé et 64% à Faranah. Elles interviennent dans des domaines variés et diversifiés. Elles obtiennent des résultats salués et bénéfiques aux populations. Elles gagnent de l'expérience et renforcent leurs capacités organisationnelles et techniques.

1.3.6 Collectifs d'ONG

Ils sont nombreux sur papier aux niveaux national, régional et sectoriel. Nous pouvons citer à titre d'exemples : le Forum des ONG pour le développement durable, la Fédération Nationale des ONG de Guinée (FONG), le Réseau des Organisations de lutte contre le SIDA en Guinée (ROSIGUI), la Communauté de Dialogue Inter organisationnelle de Guinée (CDIG), la Coordination des ONG Féminines de Guinée (COFEG), la Cellule de Concertation des ONG travaillant pour l'Enfance en Situation difficile (COTEST), la Coordination des ONG de Labé (CONGLA) l'Union Régionale des ONG de la Moyenne Guinée (URONG),

Les collectifs sont rarement fonctionnels. Ils favoriseraient surtout quelques leaders. Ils sont souvent qualifiés de « *structures concurrentielles des ONG qui les ont mises*

en place ». Des collectifs seraient réduits à un individu qui utiliserait à son gré des fonds octroyés aux ONG. Au niveau des collectifs, la préoccupation porte plus sur le choix des responsables que sur les actions à mener en faveur des ONG. Il arrive souvent que chaque leader d'ONG tiende à être hissé au poste de président du collectif. L'idée d'une présidence tournante ou la mise en place de simple mécanisme de concertation thématique ou sectorielle constitue une piste de réflexion.

La faiblesse des ONG se répercute sur le collectif mis en place par elles. Les ONG ne s'acquittent pas des cotisations. Les montants fixés sont souvent élevés et inaccessibles aux membres.

Une autre préoccupation est de savoir quelle est la forme juridique d'un collectif d'ONG, sa mission et ses objectifs. Les ONG membres doivent avoir la même compréhension de la mission et des objectifs du collectif. Le collectif ne doit pas être perçu comme une agence d'exécution de projets et programmes, encore moins comme « *un chef d'une ONG* ». Le collectif doit être une sorte de « *parapluie* » où chaque ONG vient avec son identité pour la réalisation d'objectifs communs. Une présidente d'une ONG affirme à juste titre que : « *l'ONG ne vient pas dans une structure pour fondre* ».

Le cumul de fonctions au niveau des collectifs d'ONG et des conseils des organisations de la société civile, la lutte acharnée entre les leaders, la présidence à vie, l'individualisme poussé constituent également des pratiques qui minent l'évolution et la dynamique des ONG et leurs collectifs. Ce cumul de fonction entre leader d'une ONG et chef de service administratif se manifeste de façon évidente dans une préfecture de la région de Labé où un chef de service préfectoral (leader d'une ONG) serait en même temps le président du conseil préfectoral des organisations de la société civile. Le rôle de la société civile est d'ailleurs peu et mal compris. Et pourtant, comme le souligne à juste titre, une représentante d'une institution internationale, lors du forum national sur la société civile et le développement participatif, « *la société civile doit s'assurer que les voix de la population sont entendues par son gouvernement, que l'administration réponde à ses besoins* ».

1.3.7 Relations entre les ONG guinéennes et internationales

Une forme de concurrence déloyale entre les ONG guinéennes et internationales a été mentionnée dans le cadre du choix des opérateurs du PACV. Beaucoup de leaders d'ONG estiment que les ONG internationales ne devraient pas intervenir comme opérateurs mais plus tôt aider les organisations guinéennes à être plus opérationnelles. Cette intervention devrait se situer, à notre avis, dans le cadre d'une synergie réelle, de l'apprentissage à la carte (à travers la satisfaction des besoins prioritaires de formation) pour permettre aux ONG de capitaliser les expériences et de devenir plus opérationnelles. La cession de marchés entre ONG internationales et guinéennes mérite d'être encouragée et renforcée.

Une forme de domination existerait entre les ONG guinéennes et étrangères. Un leader d'une ONG locale estime que « *les ONG du nord donnent des ordres à celles du sud qui s'exécutent* ». Un autre affirme que « *les ONG guinéennes sont des instruments d'exécution des programmes d'ONG internationales* ».

Les ONG guinéennes ont besoin d'une assise et d'une sécurité financière, donc une garantie à long terme tandis que les internationales ont besoin de transparence et de régularité en matière de gestion des programmes et des fonds. Ce qui amène souvent ces dernières à se limiter au financement de projets à court terme et de réduire ainsi les risques. Cette manière de procéder constitue un handicap pour les ONG guinéennes.

Dans le cadre de la collaboration, les ONG internationales devraient renforcer leur investissement dans la qualification des ressources humaines des organisations partenaires. La bonne volonté ne suffit pas, il faut absolument de la formation pour acquérir de nouvelles compétences. De plus, les ONG internationales devraient se positionner en opérateurs de concertation au niveau des régions, en tenant compte des domaines d'intervention. La concertation peut être organisée de manière rotative avec une responsabilité tournante. Le Projet d'Appui aux ONG (PAONG) en Moyenne Guinée, financé par la coopération canadienne et exécuté par le CECI, sert de modèle d'opérateur qui entend rendre un certain nombre d'ONG plus apte et capable de contribuer à la mise en œuvre du DSRP. L'espace d'échanges et de concertation, initié et animé par SongES (ONG belge), favorise des discussions thématiques entre les ONG présentes à Conakry. Ces exemples méritent d'être suivis, encouragés et démultipliés.

1.4 Résumé des contraintes liées au développement des ONG

Sur le plan interne, les contraintes portent, avant tout, sur la faible connaissance de la culture associative, de la doctrine et de la vision de l'ONG. L'insuffisance des ressources financières propres amène ensuite les ONG à soumissionner partout pour la recherche de marchés afin de survivre. Le manque de transparence et de bonne gouvernance constitue également un frein à l'épanouissement des ONG.

La société civile, en général et les ONG en particulier, représentent un phénomène relativement récent en Guinée et issu d'une libéralisation « *tant soi peu spontanée* » des initiatives privées et individuelles. Les populations n'ont pas été préparées au changement et l'Etat n'a pas pu prendre toutes les dispositions censées accompagner la nouvelle réalité. Nous avons donc assisté à un foisonnement d'ONG et il est temps que la décantation soit faite pour identifier les ONG réelles et définir les facteurs distinctifs avec les autres formes d'organisations associatives.

Sur le plan relationnel entre les ONG, la rivalité et la concurrence, soutenues par le manque de confiance mutuelle et réciproque, sont de nature à empêcher l'acceptation, la concertation et la complémentarité. Un leader d'une ONG guinéenne estime que « *les ONG se regardent en chien de faïence et se donnent des coups bas* ». La synergie se limite au langage et se concrétise difficilement. Les approches contradictoires des ONG sur le même terrain et le même groupe cible conduisent souvent les populations à s'intéresser à celles qui privilégient ou pratiquent l'assistance directe et facile.

Sur le plan externe, les ONG seraient confrontées à une politisation consciente ou inconsciente (ONG inféodées au pouvoir et/ou à l'opposition) et à une récupération de leurs résultats à des fins politiques. Un interlocuteur d'une ONG guinéenne affirme que « *les ONG sont marginalisées au profit d'associations politiques de jeunes* ». L'ascendance de l'autorité politique et administrative sur les ONG et autres

éléments de la société civile, est assez grande. Une politique de soutien et de promotion des ONG n'est pas définie et appliquée. L'Etat abandonne les ONG à elles mêmes. Les ONG ne sont pas encore perçues, vues par l'administration comme des partenaires qui soutiennent les actions de développement, mais plutôt comme des appendices, relégués à un second niveau. Un autre leader d'une ONG guinéenne estime que « *le Gouvernement ne considère pas les ONG comme des partenaires et qu'il a d'ailleurs créé une grande distance entre elles et les services déconcentrés* ». A cela s'ajoute la création des ONG par les opportunistes à col blanc dans le seul but d'avoir des financements, d'exécuter des marchés publics et de s'enrichir. Un représentant d'une ONG internationale affirme que « *ces ONG fantômes, fabriquées de toute pièce, constituent un véritable problème* ».

Au niveau local, les ONG sont souvent victimes de tracasseries administratives. Un membre d'une ONG déclare que « *les responsables de l'administration rendent des visites régulières aux ONG ayant bénéficié de financements pour quémander et/ou faire des emprunts* ». Un président d'une ONG stigmatise la lourdeur administrative en ces termes : « *les animateurs sont obligés de se soumettre aux caprices des responsables administratifs ; des directeurs sous-préfectoraux de l'éducation exigent que les animateurs les saluent chaque matin et se soumettent à eux dans le cadre de leur collaboration avec les APEAE* ». Les ONG étrangères sont souvent acceptées à cause du matériel qu'elles pourraient éventuellement donner aux services administratifs partenaires. Les intérêts individuels sont privilégiés. Un responsable d'une ONG internationale affirme que « *les fonctionnaires ne sont pas là pour les populations, mais pour eux mêmes* ».

Un autre leader d'ONG déclare que « *les missions des ONG sont mal comprises et mal vues par certains cadres et agents de l'administration qui les considèrent comme des substituts dans l'exécution des actions de développement* ». Cette mentalité et ces pratiques affectent sérieusement le développement des ONG.

Le versement de cautions financières élevées constitue un problème des ONG pour leur participation à la mise en œuvre de certains programmes de développement.

Le faible développement des infrastructures de base (électricité, téléphone) augmente les coûts d'installation et de fonctionnement des ONG internationales. La Guinée est qualifiée par un représentant d'une ONG internationale « *comme un pays difficile pour l'intervention des ONG* ». Les difficultés liées au faible développement des infrastructures de base sont soutenues par une pratique de prix et taxe élevée sur le courant, le téléphone, la fréquence radio. Les coûts de communication deviennent ainsi un poste d'investissement et de dépenses de taille.

La signature des conventions d'établissement est une procédure assez lente et le respect de ces conventions souffre de quelques infractions. Malgré la déconcentration, l'agrément des ONG est confrontée à des tracasseries administratives.

Pour enrayer ces contraintes, les actions doivent être menées au niveau des ONG (culture associative, gestion transparente et bonne gouvernance, acceptation, concertation et intervention complémentaire) et au niveau de l'environnement politique, juridique, institutionnel et financier. Il faut, comme le dit, un directeur régional « *une volonté politique avérée qui donne du souffle aux ONG* ».

1.5 Capacités d'intervention des ONG

Les ONG évoluent, certes dans un environnement difficile, mais elles s'investissent de façon réelle et active dans tous les secteurs susceptibles de réduire la pauvreté. Les insuffisances et contraintes ci-dessus mentionnées limitent, bien sûr les actions et les résultats des ONG. Ce qui ne veut pas dire que certaines ONG ne font pas du bon travail sur le terrain. L'engagement de certains responsables d'ONG, la motivation du personnel, le souci de préserver la réputation de l'ONG auprès des bailleurs de fonds et des partenaires au développement, ainsi que le financement et le contrôle assurés par les partenaires permettent à des ONG de réaliser des actions bénéfiques et porteuses pour les populations.

Les ONG assistent, en priorité les secteurs défavorisés et les couches sociales les plus démunies. Elles sont nombreuses, diversifiées et présentes sur l'ensemble du territoire. La diversité et la proximité des populations, constituent un atout capital des ONG. Elles entretiennent un climat de confiance avec les communautés et représentent une structure d'interface entre l'Etat et les populations.

Le but fondamental de la plus part des ONG est de participer à la lutte contre la pauvreté, de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie des populations. Elles mettent toute leur énergie et leur détermination pour voler au secours des populations dans plusieurs volets, comme la santé, l'éducation, l'allègement des travaux des femmes. Elles disposent de capacités variables. Les ONG internationales ont, à côté de leurs capacités techniques et organisationnelles, une bonne connaissance du terrain. A titre d'exemples, le CECI a 19 années d'expériences en Guinée, l'OICI et le CIDR 18, l'ACT 17, l'AFVP et ESSOR 15 années. Les ONG guinéennes, qu'elles soient nationales ou locales, nouvelles ou récentes, agissent également sur le terrain, sont reconnues et acceptées par l'Etat et les populations.

Les ONG sont convaincues que le succès de leurs actions passe par l'intérêt que les bénéficiaires leur accordent et par leur participation. C'est pourquoi elles ont adopté une méthode fondée sur la connaissance du milieu, l'analyse commune des problèmes, la recherche commune de solutions, le suivi et l'évaluation communs de la réalisation des solutions.

Les ONG ont des structures légères, intégrées au milieu et apportent des services d'appui et d'accompagnement adaptés et appropriés. Les collectivités locales, les organisations professionnelles et interprofessionnelles de producteurs font souvent appel aux ONG pour les aider au montage et à l'exécution de projets dans plusieurs domaines d'activités. Les ONG mobilisent des capacités de réflexion, d'analyse, de conception et d'exécution qui, font d'elles le moteur de la société civile.

Les bailleurs de fonds réservent une place de choix aux ONG dans la mise des programmes et projets de développement qu'ils financent. Nous pouvons mentionner, à titre d'exemples, la Banque Mondiale avec le PASE et le PACV, l'Union Européenne avec le PDD, l'USAID avec le PEGRN et le PACEEQ.

Les tableaux suivants donnent quelques indications sur les capacités d'intervention des ONG.

Tableau n°2 Capacités d'intervention des ONG

Région de Conakry

N°	ONG	Nombre employés	Niveau d'équipement	Mobilisation ressources financières 2000-2002			Nombre années d'expériences	Secteurs d'intervention	zones d'intervention
				Cotisations FG	Prestation service FG	Subvention FG			
1.	AAED / AJFH	-	+	-	-	15.000.000	9	xxx	nationale
2.	ADDEF-G	-	+	2.000/m./mois	245.000.000	10.000.000	7	x	nationale
3.	ADECOMA	6	++	1.000/m./mois	169.300.000	-	10	xxx	nationale
4.	AFVAD	-	+	5.000/m./mois	-	6.354.000	6	xxx	régionale
5.	AGACFEM	15	+	16.000.000	11.200.000	170.500.000	10	xxx	nationale
6.	AGBF	60	+++	5.000/m./an	-	486.000.000	19	x	nationale
7.	AGFRIS	-	+	-	-	-	-	x	nationale
8.	AGAP	10	+	-	-	-	16	xxx	nationale
9.	AGFC	12	++	3.600.000	14.000.000	260.000.000	12	xxx	nationale
10.	AGUIFEL	1	++	150.000/m./an	-	-	5	x	nationale
11.	AGUITEB	15	+	2.268.000	-	2.300.000	6	xx	nationale
12.	AME	-	+	5.000/m./mois	-	9.777.000	3	xxx	nationale
13.	AMID	5	+	-	-	-	2	x	nationale
14.	APAC-G	-	-	-	-	-	13	x	nationale
15.	APIGED	11	+++	250.000	1.200.000	-	1	x	nationale
16.	AVODEG	6	+	150.000	150.000.000	200.000.000	13	xx	nationale
17.	AZORE	3	+	14.925.000	-	25.400.000	7	xxx	régionale
18.	CENAFOD	81	+++	-	-	-	12	xxx	nationale
19.	CAD	24	+++	4.200.000	3.200.000.000	978.000.000	3	xxx	nationale
20.	CERIDA	5	++	-	-	180.000.000	8	xxx	nationale
21.	EUPD	85	+++	2.880.000	3.600.000.000	-	13	xxx	nationale
22.	FEGUIPAH	-	+	840.000	-	800.000	10	x	nationale
23.	FMG	32	++	1.200.000	352.000.000	-	9	xx	nationale
24.	ODIC	109	++	10.000/m./an	489.000.000	-	8	xx	nationale
25.	OGDH	5	+++	7.500.000	-	58.000.000	13	x	nationale

26.	PAFODEG	10	++	5.000/m./mois	132.000.000	-	5	xxx	nationale
27.	PRIDE Guinée	47	+++	410.000	1.270.300.000	641.000	10	xx	nationale
28.	SABOU Guinée	21	++	10.000/m./an	400.000.000	8.000.000	8	xx	nationale
29.	UGAM	0	+	72.000	-	-	2	xx	régionale

Région de Labé

N°	ONG	Nombre employés	Niveau d'équipement	Mobilisation ressources financières 2000-2002			Nombre années d'expériences	Secteurs d'intervention	zones d'intervention
				Cotisations FG	Prestation service FG	Subvention FG			
1.	ADECOM/G	12	+	12.000/m./an	224.00.000	-	7	xxx	régionale
2.	AGDAC	0	+	1.000.000	-	-	-	xxx	préfecturale
3.	APROFET	0	+	10.000/m/trimestre	-	-	2	-	préfecturale
4.	VAPE	1	+	-	20.000.000	-	9	xxx	préfecturale
5.	AGUIPAR	0	0	10.000/m./an	500.000	-	2	x	préfecturale
6.	AJDL	1	+	504.000	5.000.000	2.400.000	6	xxx	régionale
7.	CAM	21	++	2000/m./mois	-	-	7	xxx	régionale
8.	Ballal/Guinée	45	++	1.200.000	200.000.000	-	6	xxx	régionale
9.	REGAD	30	+++	2.500.000	300.000.000	-	4	xxx	régionale
10.	UGVD	65	+++	-	770.195.000	250.000.000	17	xxx	régionale
11.	URPPH	0	+	-	-	-	16	x	régionale
12.	AVODEK	9	+	1.804.000	34.100.000	-	13	xxx	préfecturale
13.	INDIGO	4	++	20.000/m./an	-	16.000.000	14	xxx	préfecturale
14.	AJUPE	3	+	7360.000	5.840.000	27.200.000	11	xxx	préfecturale
15.	LANSA	16	++	5.000.000	369.000.000	-	4	xxx	préfecturale
16.	ALESF/L	0	0	500/m./mois	16.680.000	-	4	x	préfecturale
17.	AVAVIL	0	0	1.000/m./an	-	-	3	xxx	préfecturale
18.	UJL	0	+	500.000	6.000.000	-	10	xxx	préfecturale

Région de Mamou

N°	ONG	Nombre employés	Niveau d'équipement	Mobilisation ressources financières 2000-2002			Nombre années d'expériences	Secteurs d'intervention	Zones d'intervention
				Cotisations FG	Prestation service FG	Subvention FG			
1.	ACI	0	+	635.000	11.170.000	385.000	5	xx	préfecturale
2.	AMIDEP	0	+	6.000 à 20.000 / m./an	-	-	1	xx	préfecturale
3.	AVAD	-	+	2.000.000	-	-	4	xxx	préfecturale
4.	AVODEPPI	5	+	2.061.000	41.223.000	1.260.000	8	xx	préfecturale
5.	GADAC	-	-	950.000	-	-	2	xxx	préfecturale
6.	AVDI	-	++	252.000	14.891.000	-	3	x	préfecturale
7.	FLORE	-	+	-	-	-	6	xx	préfecturale
8.	RGTA	63	+++	15.000/ m. / an	573.000.000	-	12	xxx	nationale
9.	SARA	57	+++	280.000	333.000.000	63.500.000	5	xxx	nationale
10.	SOLIDARITE	7	++	10.000/ m./an	110.000.000	-	10	xxx	régionale
11.	ADEG	9	++	15.000.000	353.000.000	2.625.000	12	xxx	régionale
12.	ADEM	7	++	2.613.000	94.000.000	2.000.000	9	xxx	préfecturale
13.	CAPED	15	+	5.400.000	29.000.000	854.000	5	xx	préfecturale

Région de Faranah

N°	ONG	Nombre employés	Niveau d'équipement	Mobilisation ressources financières 2000-2002			Nombre années d'expériences	Secteurs d'intervention	Zones d'intervention
				Cotisations FG	Prestation Service FG	Subvention FG			
1.	ASED	8	+	5.000/m./an	-	-	4	xxx	préfecturale
2.	IBGRN	59	++	10.000/m./mois	183.000	-	8	x	régionale
3.	OCPH (antenne de Dabola)	4	+	-	54.000.000	-	2	xxx	préfecturale
4.	SRR	35	+++	10.000/m./an	550.000.000	500.000	5	xx	nationale
5.	ADESD	11	+	700.000	106.450.000	-	7	xxx	préfecturale
6.	AJDD	0	+	5.000/m./an	-	-	8	xxx	préfecturale
7.	APROFIG (antenne de Dinguiraye)	-	-	1.000/m./an	-	500.000	2	xx	préfecturale
8.	AAPF	0	+	896.000	13.000.000	-	8	xx	préfecturale
9.	ADF	12	+	1.152.000	66.344.000	-	11	xxx	préfecturale
10.	AFFAAV	0	++	50.000/m./an	-	-	4	xx	préfecturale
11.	APEDEF	0	0	10.000m./an	-	-	-	xxx	préfecturale
12.	CPTAFE (antenne de Faranah)	0	0	-	21.750.000	-	6	x	préfecturale
13.	GUIDRE	0	+	1.950.000	-	-	2	xx	préfecturale
14.	VOSSNI	4	0	1.000.000	-	-	2	x	préfecturale

ONG Internationales

N°	ONG	Nombre employés	Niveau d'équipement	Mobilisation ressources financières 2000-2002			Nombre années d'expériences	Secteurs d'intervention	Zones d'intervention
				Apport propre FG	Prestation service FG	Subvention FG			
1.	ACT (PDD)	17	+++	-	-	-	17	x	régionale
2.	Aide et Action (bureau de Lélouma)	5	++	-	-	-	12	x	préfecturale
3.	AFRICARE	83	+++	-	-	-	14	xx	régionale
4.	AFVP	80	+++	1.725.000.000	-	4.635.000.000	15	xxx	nationale
5.	CECI	100	+++	-	8.270.000.000	-	19	xxx	nationale
6.	CIDR	12	++	-	960.000.000	-	18	xxx	nationale
7.	Concern Universal	14	+++	160.000.000	12.000.000	3.000.000.000	7	xxx	nationale
8.	ESSOR	15	++	250.000.000	-	1.000.000.000	15	xx	nationale
9.	Groupe Volontariat Civil	6	++	200.000.000	1.800.000.000	-	16	xxx	nationale
10.	Hellen Keller International	5	++	2.000.000	-	1.200.000.000	3	xx	nationale
11.	IIZ/DVV	8	++	-	-	-	10	xx	nationale
12.	Médecins Sans Frontières (bureau de Mamou)	5	++	-	-	-	15	x	nationale
13.	Nantes Guinée	9	++	-	-	-	3	x	régionale
14.	OICI	60	+++	-	108.600.000	6.000.000.000	18	xx	nationale
15.	PRISM	68	++++	-	-	-	5	x	nationale
16.	Save the Children	-	+++	-	-	-	6	xxx	nationale
17.	SongES	10	++	352.000.000	21.000.000	89.000.000	4	x	régionale
18.	Terre des Hommes	11	++	-	-	-	-	xxx	régionale
19.	Vétérinaires Sans Frontières	20	+++	-	-	1.200.000.000	14	x	régionale
20.	World Education Guinée	66	+++	290.245.000	-	2.431.000.000	6	x	nationale

Légende :

m.: membre

Niveau d'équipement : + faible ; ++ : moyen ; +++ : élevé

Secteurs d'intervention : x : 1 secteur ; xx : 2 secteurs ; xxx : plus de 2 secteurs

Dans l'ensemble, les ONG visent et s'investissent particulièrement pour:

- l'amélioration des conditions de vie des populations à travers des actions d'appui à l'auto-promotion qui repose sur l'entraide, la solidarité, la confiance mutuelle, la participation et la responsabilisation ;
- la création d'emplois et de revenus en faveur des petits acteurs économiques ;
- le développement communautaire en milieu rural et urbain ;
- le renforcement de la participation des communautés aux programmes de développement de leurs localités ;
- le renforcement des capacités des bénéficiaires à résoudre leurs problèmes de nutrition et de santé ;
- la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ;
- l'assistance aux populations démunies (femmes, enfants, handicapés, personnes déplacées) pour la satisfaction des besoins primaires (nourriture, soins de santé, éducation) ;
- l'insertion et la qualification professionnelles des jeunes déshérités et des personnes handicapées ;
- l'information, la formation et l'éducation civique des populations ;
- la protection et la promotion des droits de la personne ;
- l'éveil des gouvernants et des bailleurs de fonds, sous forme de plaidoyer de lobby, sur les préoccupations et besoins essentiels des populations pauvres ;

Les multiples interventions permettent aux ONG d'acquérir des expériences et de renforcer leurs capacités organisationnelles et techniques. Les interventions des ONG s'inscrivent généralement dans les secteurs prioritaires et touchent les couches défavorisées. Elles participent aussi bien à la formulation de politiques sectorielles (ONG internationales) qu'à la réalisation d'actions concrètes à la base. Elles s'impliquent ainsi à la lutte contre la pauvreté et obtiennent des résultats par rapport à :

- l'augmentation du taux de couverture sanitaire : l'AFVP par exemple, a réalisé, sur financement de la coopération financière allemande, près de 600 points d'eau modernes en Moyenne Guinée, tandis que FMG a pris en charge plus de 100.000 malades;
- la réduction du taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans : Terre des hommes collabore avec une dizaine de centres de santé à Conakry en vue d'améliorer le suivi des enfants malnutris jusqu'à l'âge de 3 ans ; Hellen Keller International a accompagné la distribution de capsules de vitamine A auprès de 94% des enfants de 6 à 59 mois, en raison de 2 fois par an;
- l'amélioration de la santé de la reproduction et à la lutte contre le VIH/SIDA ;
- l'amélioration du taux de scolarité et la participation des communautés à la gestion de l'école : World Education a appuyé le renforcement des capacités institutionnelles de plus de 250 APEAE ;
- la formation professionnelles de jeunes déshérités : Terre des hommes a soutenu la scolarisation de 400 jeunes, assisté une cinquantaine de mineurs en conflits avec la loi et une centaine d'enfants de la rue; l'OICI à travers, OIC Guinée, a appuyé la formation de plus de 600 jeunes dans les métiers de maçonnerie, menuiserie et secrétariat de direction, de plus de 500 femmes entrepreneurs et près de 3.000 acteurs du secteur informel ;

- l'augmentation du revenus des femmes : l'OICI, à travers le projet PAVE (Mamou), a suscité et soutenu 250 associations de crédit, associations qui regroupent plus de 7.500 femmes rurales ;
- la réduction de l'analphabétisme : les projets et programmes d'alphabétisation réalisés par IIZ/DVV et ses partenaires (comme ADECOMA, INADER, EUPD, SARA, CAPED) ont touché en 2002 près de 6.500 producteurs agricoles et artisanaux, dont 56% de femmes ;
- l'augmentation de la productivité (vulgarisation de nouvelles techniques et technologies, approvisionnement en intrants, mise en place système adapté de financement) : le RGTA encadre près de 3.000 exploitations agricoles (pour 2.400 hectares) et a dressé un millier de paires de bœufs dans le cadre de la culture attelée ; l'AFVP a assuré la formation de 300 éleveurs en techniques de conduite de l'élevage dans la région forestière ;
- l'accroissement des revenus (esprit d'entreprise, gestion rationnelle, marketing) des petits acteurs économiques (paysans, artisans, marchands) : PRIDE Guinée a assuré la formation de plus de 7.000 personnes en esprit d'entreprise, dont 2715 femmes ;

Le processus d'élaboration du DSRP pouvait d'ailleurs valoriser les multiples diagnostics participatifs réalisés par les ONG, un peu partout dans le pays ; ce qui aurait mieux collé à la réalité que les formes de consultations utilisées. Les ONG s'investissent dans la promotion du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. L'approche pratiquée traduit la complexité et le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Elle prend en compte de manière systématique : l'égalité entre les hommes et les femmes, la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

L'intervention des ONG opérationnelles repose sur l'approche participative. Elle se traduit par le diagnostic participatif, la planification participative orientée vers les objectifs et la prise en compte des réalités sociologiques dans la mise en œuvre des actions. L'usage de structure légère (moins bureaucratique) adaptée et de moyens modestes facilite l'intégration et l'acceptation des ONG par les communautés. Ce qui contribue, en plus des moindres coût d'opérations, à élever la cote des ONG.

En tant que partenaires de proximité, certaines ONG jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et la connaissance du terrain constitue pour elles un atout favorable et un avantage certain. Elles jouent un rôle capital dans l'expression des besoins des populations défavorisées. Elles contribuent à faire remonter les besoins insatisfaits des populations aux décideurs. Elles entraînent la participation des collectivités locales et des citoyens à la recherche de solutions pour leur propre développement. Les ONG accompagnent les femmes dans la gestion de micro-crédit, dans le cadre des activités génératrices de revenus. Les micro-crédits peuvent jouer un rôle capital dans le processus de réduction de la pauvreté. Les ONG utilisent l'appui à l'auto-promotion pour soutenir le développement. Elles renforcent ainsi les populations à la base et favorisent l'épanouissement d'une économie associative qui défend les intérêts des pauvres et qui contribue à faire entendre leur voix en faveur des changements politiques et socio-économiques. Ce qui vient en droite ligne du principe actuel de la coopération au développement qui veut que ce soient aux populations pauvres elles mêmes de décider de la manière de s'organiser pour mieux influencer les décisions susceptibles de leur être

appliquées.

Dans le cadre du renforcement de la décentralisation, les ONG appuient et accompagnent les collectivités rurales de développement (CRD). Les CRD sont confrontées aux difficultés de mobilisation et de gestion des ressources financières. Il arrive souvent que le faible budget soit utilisé pour le fonctionnement, surtout pour des cadeaux aux autorités lors de visites de prise de contacts, de cérémonies religieuses ou politiques, ou d'inauguration d'infrastructures communautaires. Cette pratique empêche les CRD d'utiliser leurs petites ressources financières à des fins d'investissement. Tel est un défi que les ONG sont appelées à relever à travers des actions d'information, de formation et d'éducation. L'intervention des ONG favorise les changements de comportement et d'attitude au sein des organisations locales pour qu'elles cessent d'être des sujets, qui subissent les actions du développement et devenir des acteurs de leur propre développement.

Les ONG contribuent à l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées, notamment les personnes handicapées. Des ONG comme AGFRIS, UGAM, URPPH s'investissent particulièrement dans la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, la création des emplois et la réduction de la mendicité. Elles développent les activités artisanales, comme activités génératrices de revenus en faveur des personnes handicapées.

Les ONG étrangères mobilisent d'importantes ressources financières à partir de la collecte de fonds dans leurs milieux et des financements apportés par les Etats.

Tableau n°3 Récapitulation sur le nombre d'employés et les ressources financières mobilisées par les ONG

ONG	Nombre Employés	Ressources financières mobilisées entre janvier 2000 et décembre 2002 en FG
Conakry	562	12.520.000.000
Labé	207	2.416.000.000
Mamou	163	1.700.000.000
Faranah	133	823.000.000
ONG Internationales	589	29.534.245.000
Total	1.654	46.993.245.000*

* Les ressources financières mobilisées n'ont pas été indiquées par toutes les ONG ; le montant mentionné pour les ONG internationales, par exemple, ne concerne que 11 organisations sur les 20 qui ont rempli la fiche d'identification.

Il existe aujourd'hui, malgré l'avènement récent des ONG en Guinée, des ONG guinéennes ayant leur vision du développement avec des capacités d'intervention décentralisées à l'intérieur du pays. En dépit de quelques insuffisances, elles représentent des interlocuteurs fiables.

L'efficacité des ONG (qu'elles soient étrangères ou guinéennes) est en fait liée à la flexibilité de l'organisation, à la qualité des contacts humains que les employés tissent avec les bénéficiaires, ainsi qu'aux coûts moindres de leurs actions. La force de la solidarité et l'approche participative moins coûteuse sont de nature à favoriser les succès des interventions des ONG, en comparaison avec certains services publics.

Eu égard aux avantages comparatifs mentionnés ci-dessus, certaines ONG apparaissent donc comme des actrices bien placées dans la mise en œuvre de la SRP. Pour ce faire, il est avant tout, important de présenter brièvement et dans les pages qui suivent le DSRP. Cette présentation contribue également à la vulgarisation du DSRP.

2. Résumé du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

2.1 Déclaration de politique gouvernementale pour la réduction de la pauvreté en février 2000

Le Gouvernement guinéen a mis en œuvre un programme de réformes économiques et financières dès 1985 pour promouvoir un développement rationnel du potentiel économique de la Guinée, tout en réduisant les déséquilibres macro-économiques dans le cadre d'une économie libérale.

Malgré la pertinence des réformes engagées et les progrès réalisés au plan macro-économique et financier, les actions engagées jusque maintenant, n'ont pas pris en compte toutes les dimensions de la pauvreté. La persistance du phénomène se traduit par la faiblesse des revenus et les inégalités dans l'accès aux ressources disponibles, le bas niveau d'éducation et de qualification des populations, la persistance des maladies et de la sous-nutrition, etc.

C'est pourquoi, le Gouvernement s'engage à poursuivre, amplifier et systématiser les mesures et actions de lutte contre la pauvreté. Il se propose donc de mettre en œuvre un ensemble de mesures cohérentes couvrant tous les secteurs.

Dans ce cadre, la politique du Gouvernement visera principalement à créer les conditions d'un développement socio-économique durable avec comme finalité première l'éradication de la pauvreté. Pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, le Gouvernement s'engage à renforcer son cadre macro-économique, à assurer une gestion efficace des ressources publiques et à améliorer l'environnement du secteur privé ainsi que l'efficacité de l'administration.

Un cadre intérimaire de lutte contre la pauvreté a été élaboré à la suite des consultations des populations sur l'ensemble du territoire national selon un processus participatif. Il s'articule autour du renforcement de la croissance et du partage équitable des ressources entre les différentes couches de la population.

L'implication effective des populations dans tout le processus de la conception, à la mise en œuvre et jusqu'à l'évaluation de la stratégie, offre l'assurance que les mesures qui en découlent seront fondées sur l'analyse réelle et objective des réalités socio-économiques du terrain et des données de la base. La multitude et la complexité des besoins exigent la priorisation des objectifs. A la suite de ce document intérimaire, un Document final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera élaboré.

Le Gouvernement s'engage à faire du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) le cadre unique de référence pour son action en faveur du développement et il sollicitera le même engagement de la part de ses partenaires.

2.2 La pauvreté en Guinée

Les consultations organisées à la base auprès des populations ont permis de dégager que la pauvreté couvre plusieurs dimensions de la vie. Elles peuvent être d'ordre quantitatif (comme le niveau de revenu) ou d'ordre qualitatif (comme l'accès aux services de base). Le manque d'emploi et la faiblesse des revenus, l'accès limité aux services sociaux de base, la mauvaise qualité des services publics, la marginalisation et l'exclusion des couches vulnérables (handicapés, jeunes, femmes,...), l'insuffisance des infrastructures de base, traduisent, entre autres, la pauvreté.

Il convient de mentionner que le profil de pauvreté est limité par l'absence de données récentes susceptibles de favoriser le suivi de l'évolution de la pauvreté.

La pauvreté a été identifiée selon la zone d'habitation, le revenu, l'accès aux services d'éducation et de santé, la pandémie du SIDA, la catégorie socioprofessionnelle, l'analyse genre.

Le niveau de pauvreté dans les différentes préfectures du pays a été défini sur la base d'un indice synthétique qui prend en compte quinze variables socio-économiques (nombre de points d'eau par 100 km², pourcentage de pistes réhabilitées ou construites, pourcentage de routes viables, taux d'électrification, nombre de postes téléphoniques privés, surfaces de bas-fonds aménagés, surfaces de plaines aménagées, surface totale cultivée par actif, proportion d'exploitants encadrés par des projets, nombre d'habitants pour un centre de santé, nombre d'habitants pour un médecin ou une infirmière, taux brut de scolarité, nombre d'habitants par fonctionnaire, montant des salaires, retraites et pensions versés par personne, montant des investissements prévus par les Communautés Rurales de Développement.

Les facteurs de la pauvreté sont liés à la gestion centralisée de la première république, à la faiblesse et à la répartition des ressources disponibles, à la faiblesse des performances économiques et à la persistance d'obstacles d'ordre institutionnel, économique, juridique, social et financier.

L'analyse de la pauvreté a fait apparaître différentes inégalités (inégalités régionales, inégalités entre milieux urbain et rural, entre hommes et femmes et entre groupes socioprofessionnels). Les préfectures au nord-ouest et nord-est du pays (Haute et Moyenne Guinée) sont les plus pauvres que celles de la côte atlantique et du sud du pays. La pauvreté est caractérisée, de manière générale, par un faible taux d'urbanisation, un déficit d'infrastructures et d'équipements de production et de communication, une plus faible concentration de services de santé, d'enseignement et d'agriculture.

Réduire ces inégalités et assurer un partage équitable des richesses nationales constituent des défis majeurs de la stratégie de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, dans toutes les politiques à entreprendre, surtout celles relatives aux secteurs sociaux prioritaires, une attention particulière sera accordée aux zones identifiées comme poches de pauvreté (Haute Guinée et Moyenne Guinée) et aux couches vulnérables (femmes en milieu rural, jeunes à la recherche du premier emploi, déflatés, handicapés, etc.)

2.3 Revue des stratégies passées

- 2.3.1 Politique budgétaire et monétaire (1996 – 1999) : réduction des déséquilibres macro-économiques et instauration d'un environnement économique plus stable ;
- 2.3.2 Adoption du cadre de dépenses à moyen terme (CMDT) en 1997 pour quatre secteurs prioritaires (éducation, santé, développement rural et infrastructures routières) et étendu à trois nouveaux secteurs en 1999 (justice, urbanisme et habitat, affaires sociales) ; la part du budget de fonctionnement (hors salaire) pour les quatre premiers secteurs prioritaires est passée de 25,5% en 1997 à 32% en 1999 ;
- 2.3.3 Elaboration et validation du Programme National du Développement Humain (PNDH) en 1997 ; ce programme comprend deux axes principaux : la gouvernance et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; sa mise en œuvre a été envisagée à travers cinq programmes – cadres :
- Programme – Cadre Genre et Développement (PCGD)
 - Programme – Cadre d'Appui aux Initiatives de Base (PCAIB)
 - Programme – Cadre pour le Soutien au Développement du Secteur Privé (PCSDSP)
 - Programme – Cadre d'appui à la Décentralisation et au Renforcement de la Société Civile (PC- PDRSOC)
 - Programme – cadre : appui à la gestion macro-économique
- 2.3.4 Elaboration de la Stratégie d'Assistance à la Guinée : démarche du Gouvernement Guinéen et de la Banque Mondiale ; les consultations des populations ont favorisé l'identification de secteurs et sous-secteurs prioritaires. Les résultats ont confirmé les préoccupations exprimées par les populations lors des consultations pour l'élaboration du PNDH. De même, ces résultats ont favorisé l'émergence d'une nouvelle génération de projets et programmes ayant pour objectif essentiel la réduction de la pauvreté : programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), programme de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) et projet population et santé génésique (PPSG).

2.4 Processus d'élaboration du DSRP

La participation et la responsabilisation sont au nombre des principes essentiels ayant guidé l'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Les concertations ont été menées à différents niveaux.

Au niveau central, la phase d'élaboration du DSRP a été entamée avec de larges concertations au niveau national. Ces concertations ont permis de faire un état de la situation économique et sociale du pays, de convenir sur la nécessité de mettre en place un nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et de partager la démarche à adopter pour l'élaboration du DSRP. Pour piloter l'exercice et conduire les travaux de réflexions, le Gouvernement a mis en place :

- Un cadre permanent de concertation, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances et constitué des ministres des secteurs prioritaires et les représentants des principaux partenaires au développement ;
- Un comité interministériel chargé du DSRP ;
- Un secrétariat permanent et les groupes thématiques :
 - macro-économie et secteurs porteurs de croissance,
 - gouvernance, décentralisation et renforcement des capacités,
 - secteur privé et emploi,
 - infrastructures de base,
 - développement rural et environnement,
 - genre, population et développement,
 - secteurs sociaux et
 - communication et culture.

Ces groupes ont eu pour membres des cadres de l'Etat, des représentants des Institutions Républicaines, de l'Université, des organisations professionnelles et syndicales, des ONG et des représentants des partenaires au développement.

Le DSRP intérimaire élaboré et adopté par le Gouvernement en octobre 2000 a été le fruit des consultations à la base, des réflexions au sein des groupes thématiques et d'un processus itératif d'échanges de vues sur les versions successives du document . Son adoption s'est suivie d'une diffusion, pour critiques et observations. La première ébauche du DSRP final a été soumise pour critiques lors de l'atelier national organisé du 11 au 13 juillet 2001, puis des ateliers de validation ont été organisés en octobre et novembre 2001.

A la base, les consultations des populations ont été organisées à Conakry et dans les quatre régions naturelles du pays et les résultats de ces consultations ont inspiré les grandes orientations définies dans le DSRP.

Le DSRP intérimaire a fait l'objet d'une diffusion en direction des autorités déconcentrées et des collectivités à la base. En outre, il a fait l'objet de restitution et de validation par les populations à la base, lors des consultations organisées entre mars et juin 2001. Ces ateliers ont été précédés par des concertations de proximité animées par le groupe thématique « Communication et culture ».

2.5 Objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)

Objectif général : réduction significative et durable de la pauvreté en Guinée

Objectifs spécifiques :

- augmenter les revenus ;
- améliorer l'état de santé, le niveau d'éducation et, plus généralement, les conditions de vie et d'épanouissement des populations et particulièrement les plus pauvres.

2.6 La stratégie de réduction de la pauvreté

La stratégie globale s'articule autour de trois axes principaux :

- l'accélération de la croissance économique ;
- le développement des services de base et l'accès équitable à ces services et
- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement du cadre institutionnel et humain ;

Le succès de la stratégie exige des progrès simultanés suivant les trois axes :

- sans une croissance économique forte et durable il ne peut y avoir une amélioration significative du niveau des revenus des populations ;
- un niveau bas des revenus compromet de facto les perspectives d'accès à une bonne alimentation, à l'eau potable, à des services d'éducation et de santé de qualité et à un cadre d'habitation décent, toutes choses essentielles pour le bien être et pour l'épanouissement individuel et collectif ;
- une bonne gouvernance et un cadre institutionnel et humain adéquat sont indispensables à toute dynamique économique ainsi qu'au développement et à la gestion efficace des services publics.

2.6.1 L'accélération de la croissance

Le but visé est de réaliser un taux de croissance annuelle moyen de 5,2% à moyen terme (2002-2004) et d'atteindre le taux annuel de 10% à l'horizon 2010.

Une large distribution des revenus, notamment en faveur des pauvres et des couches les plus vulnérables devrait accompagner cette croissance.

Le secteur privé jouera un rôle déterminant dans la création des richesses et la distribution des revenus et pour ce faire l'Etat mettra en œuvre une politique active de soutien à ce secteur.

L'accélération de la croissance reposera sur :

- la politique macro-économique en tant que fondement de la croissance ;
- le développement des infrastructures de base comme leviers de croissance et
- l'appui aux secteurs porteurs de croissance

2.6.1.1 la politique macro-économique, les objectifs à moyen terme portent sur la réduction du taux d'inflation de 7% en 2001 à 3,5 % à l'horizon 2005, la baisse du déficit budgétaire global et du déficit du compte courant. A cet égard, le Gouvernement mettra en œuvre des réformes économiques et financières axées sur :

- les politiques fiscales et budgétaires (élargissement de la base fiscale, renforcement du contrôle fiscal et des procédures de liquidation et de recouvrement, renforcement de la sécurisation des recettes douanières, accroissement de la mobilisation des recettes non fiscales, l'allocation des ressources vers les objectifs prioritaires de lutte contre la pauvreté, la déconcentration / décentralisation budgétaire, l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources,

l'amélioration des procédures de passation et du suivi de l'exécution des marchés publics),

- la politique monétaire et la gestion du système financier (maîtrise de l'inflation, mise en place d'une politique de change favorable à la compétitivité et à la dynamique de l'économie nationale, création d'un environnement favorable à la micro-finance par la mise en place d'une politique de financement du monde rural et d'un cadre réglementaire approprié) ,
- la gestion de la dette extérieure (coordination et adaptation de l'assistance des créanciers bi et multilatéraux aux exigences de la stratégie de réduction de la pauvreté, gestion transparente des revenus de l'allègement de la dette par le Gouvernement, renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge de la gestion de la dette),
- la privatisation d'entreprises publiques (dissolution / liquidation des entreprises non viables, privatisation des entreprises rentabilisées),
- l'appui à l'intégration sous-régionale (intégration monétaire et programme d'initiatives transfrontalières),

2.6.1.2 Le développement des infrastructures de base répond, dans la perspective de réduction de la pauvreté, à deux enjeux majeurs :

- offrir des services adéquats pour le développement du secteur privé et
 - assurer au plus grand nombre de Guinéens des services de base de qualité.
- a. Secteur de l'eau : assurer une offre d'eau suffisante, de qualité et à un coût accessible (un taux d'accès à l'eau potable à 90% en 2010) ;
 - b. Secteur de l'électricité : amélioration de la gestion du secteur, renforcement de la fiabilité de l'approvisionnement énergétique et extension de l'offre énergétique, y compris en milieu rural ;
 - c. Secteur des transports : amélioration de l'accessibilité des zones de production, amélioration des conditions de transport des populations, renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et la préservation de l'environnement : programme de développement routier (pistes rurales, routes nationales et axes d'intégration sous-régionale), amélioration du transport maritime, relance des activités ferroviaires ;
 - d. Secteur des postes et télécommunication : création d'un environnement favorable aux investissements privés pour offrir des services de postes et de télécommunication suffisants, de qualité et à des prix compétitifs ;

2.6.1.3 L'appui aux secteurs porteurs de croissance : la dynamique de la croissance économique reposera sur les secteurs clefs dans la formation du Produit Intérieur Brut. La politique à mettre en place consacre au secteur privé le rôle de création et de distribution de richesses.

- a. **Développement Rural** (sous-secteurs agriculture, élevage, pêche, aménagement et infrastructures rurales) : les objectifs visent l'amélioration de la production vivrière et de la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus des populations et la préservation des ressources naturelles. Pour ce faire, le cadre stratégique de développement du secteur s'articule autour

de l'implication et la responsabilisation accrue des producteurs, des organisations de la société civile et des collectivités territoriales dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement et du renforcement et de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics.

- b. **Secteur minier** : intensification de l'activité minière et renforcement de la valorisation du produit minier ; de grands projets ont été identifiés, comprenant la transformation de la bauxite en alumine et aluminium ;
- c. **Tourisme et artisanat** : contribution à la création des emplois, à la distribution des revenus et à la mobilisation de devises étrangères ;
- d. **Promotion des PME, PMI** : renforcement de la base du développement durable, amélioration de l'emploi et de la distribution des revenus ; la politique est axée sur l'appui à l'auto promotion, le soutien aux PME/PMI et l'appui à la création de nouvelles.

2.6.1.4 La gestion des ressources naturelles et de l'environnement : protéger l'environnement et assurer la pérennité des bases productives.

2.6.2 Développement et accès équitable aux services de base

Le faible accès aux services de base constitue une dimension importante de la pauvreté et une préoccupation essentielle des populations.

2.6.2.1 L'éducation

Objectifs fondamentaux de la politique éducative :

- Contribuer à une meilleure qualité de la vie des populations et
- Apporter les compétences requises pour le développement économique et social du pays ;

Objectifs spécifiques prioritaires:

- Un taux de scolarisation au niveau primaire de 100% à l'horizon 2012 ;
- La promotion de l'éducation préscolaire ;
- Un large accès à la formation technique et professionnelle ;
- L'équité entre garçons et filles et entre les différentes régions du pays.

Pour atteindre ces objectifs, la politique est articulée autour de la généralisation de l'enseignement de base, de l'amélioration de l'accès à l'éducation et de l'équité à tous les niveaux, du renforcement de l'éducation non formelle, de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement à tous les niveaux, du renforcement institutionnel du système éducatif et de la dynamisation des services de base.

2.6.2.2 Santé et nutrition

Objectif général :

- Assurer à tous les hommes et femmes vivant sur le territoire, sans barrière géographique, économique et socioculturelle, des services de santé de

qualité ; mettre donc en place, d'ici 2010, un système de santé accessible et capable de répondre aux besoins de santé de la population.

Objectifs spécifiques :

- Réduire le taux brut de mortalité à 9 pour mille en 2010 contre 14 en 1999,
- Réduire le taux brut de mortalité infantile à 50 pour mille en 2010 contre 99 en 1990,
- Réduire le taux brut de mortalité maternelle à 300 pour mille en 2005 contre 528 en 1999

Pour ce faire, la politique nationale de santé sera axée sur le renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies prioritaires, l'amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé essentiels, le renforcement de la capacité institutionnelle et de gestion et l'amélioration de la qualité des services.

2.6.2.3 Lutte contre le VIH / SIDA

- maîtriser la prévalence du SIDA en dessous de 5%,
- apporter une prise en charge adéquate aux personnes malades du SIDA

2.6.2.4 Eau potable / Hydraulique villageoise

- réaliser 15.000 points d'eau contre 9.400 en 2000,
- offrir de l'eau potable à 55% de la population rurale, avec une ration de 10 litres d'eau par jour et par habitant.

Il s'agit de poursuivre le développement des infrastructures et la responsabilisation des populations dans la gestion des infrastructures.

2.6.2.5 Electricité rurale

- promouvoir l'hydroélectricité en milieu rural,
- promouvoir l'utilisation des autres sources d'énergie renouvelables (solaire, biomasse)

2.6.2.6 Urbanisme, Habitat et Assainissement

- assurer l'assainissement des zones d'habitation et la protection de l'environnement,
- favoriser l'accès aux logements et services connexes convenables à tous les Guinéens.

Ce qui passe par la réalisation d'ouvrages d'assainissement, l'augmentation des populations bénéficiaires, la réduction des infections liées à la salubrité, la viabilisation des terrains, la production et l'accès des populations à des logements convenables à prix modérés.

2.6.2.7 Protection sociale

- renforcer l'action sociale en faveur des groupes marginaux ou exclus sociaux ,
- garantir la sécurité économique à toute la population.

2.6.2.8 Genre et Equité

- assurer à la femme les mêmes opportunités économiques qu'à l'homme,
- favoriser la promotion sociale de la femme,
- assurer un suivi régulier des inégalités entre l'homme et la femme, de manière à pouvoir envisager des mesures correctives.

Le développement et l'offre de ces différents services de base et de proximité procéderont d'une démarche qui assure l'équité entre les différentes régions.

2.6.3 Amélioration de la gouvernance et renforcement du cadre institutionnel humain

2.6.3.1 Bonne gouvernance

La gouvernance se traduit par l'existence et l'état de fonctionnement des règles et institutions qui régissent la vie collective. La bonne gouvernance constitue à la fois une aspiration forte des populations et une condition capitale pour le développement économique et social. Elle conditionne la mise en place d'un cadre propice à l'investissement privé et au développement économique d'une part, et détermine l'efficacité de la gestion publique et son impact sur la vie des populations, d'autre part.

Objectif général :

- Assurer une meilleure gestion des affaires publiques ;

Objectifs spécifiques :

- Sécuriser les ressources publiques,
- Assurer une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources publiques,
- Offrir un cadre institutionnel et humain approprié pour le développement du secteur privé.

La politique est axée sur le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration pour une meilleure qualité de la gestion publique, l'amélioration de la transparence et la lutte contre la corruption, la participation et la responsabilisation des bénéficiaires et sur le renforcement de la stabilité et de la sécurité.

2.6.3.2 Renforcement du cadre institutionnel et humain

a. Stratégie de mise en place de capacités institutionnelles et humaines pour le développement et la lutte contre la pauvreté ; cette stratégie s'appuie sur :

= le Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) qui s'attaque à la faiblesse des ressources humaines au sein de l'administration

publique, l'insuffisance des ressources financières, notamment au niveau déconcentré, au déficit de communication et à la faible incitation à la performance.

= le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises qui vise le renforcement des bases institutionnelles des collectivités locales, l'amélioration des capacités techniques des collectivités locales, en terme de préparation, de réalisation et d'évaluation des actions de développement à la base et le soutien des initiatives porteuses par la mise en place d'un Fonds d'Investissement Local.

- b.** Réforme de la justice ;
- c.** Mise en place d'une démarche globale de renforcement des capacités et de gouvernance en Guinée ;
- d.** Mise en place d'un Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités.

2.7 Le suivi et l'évaluation de la stratégie

La réduction de la pauvreté exige non seulement la mise en œuvre de la stratégie mais aussi le suivi et l'évaluation. Ce qui justifie la mise en place du groupe thématique suivi-évaluation avec la mission de définir une stratégie et un système appropriés pour assurer le suivi et l'évaluation de la SRP.

Le système de suivi-évaluation doit reposer sur la mise en place d'un Système d'Informations Statistiques pour la Réduction de la Pauvreté (SISRP). Le SISRP intégrera l'ensemble des informations :

- Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté,
- Enquête sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs du Développement,
- Carte de la Pauvreté et carte des interventions en termes d'investissements des bailleurs de fonds, du gouvernement et des ONG,
- Banque de données sur la pauvreté reliée à trois sites WEB (Direction Nationale de la Statistique, Secrétariat Permanent pour la Réduction de la Pauvreté, Observatoire National de la Pauvreté).

La consolidation du processus participatif engagé lors de l'élaboration du DSRP et son intégration au niveau du suivi-évaluation de la stratégie nécessitent la réalisation d'enquêtes sur les questions de pauvreté et d'impact des résultats des actions menées dans le cadre de sa réduction.

Le groupe thématique « Communication et Culture » sera chargé de procéder à de larges diffusions des résultats des enquêtes auprès des populations. La stratégie de communication et culture permettra de renforcer et pérenniser les échanges entre les différents acteurs, d'animer les débats sur la pauvreté et sur les moyens de sa réduction.

2.8 Les risques liés à la mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la SRP comporte des risques. Sa réussite dépend de plusieurs facteurs :

- a. implication et degré d'appropriation de la stratégie par les différents acteurs,
 - appropriation effective de l'esprit, de la démarche et du contenu de la stratégie par les structures chargées de sa mise en œuvre, au niveau de l'administration ainsi qu'à celui des collectivités de base,
 - implication effective des populations à la base, tant dans les débats sur la pauvreté, sur la mise en œuvre des actions à entreprendre que sur l'évaluation des performances

- b. mobilisation d'importantes ressources par le gouvernement et leur utilisation, en priorité pour la mise en œuvre efficace du DSRP :
 - renforcement de la décentralisation et de la déconcentration de la gestion publique,
 - restauration d'une paix durable dans la sous-région,
 - renforcement des capacités institutionnelles et humaines à tous les niveaux

- c. inscription des actions des partenaires au développement dans le cadre unique de la mise en œuvre du DSRP :
 - soutien financier,
 - adaptation des mécanismes et procédures de gestion ;

Le maintien de la paix et de la sécurité durables dans la sous-région, la consolidation et pérennisation des concertations avec tous les acteurs, la clarification des rôles et la responsabilisation des acteurs ainsi que la mise en place d'un système de suivi évaluation performant et susceptible d'apprécier à tout moment les progrès réalisés et d'envisager les mesures correctives nécessaires, pourraient minimiser les risques.

Au terme de cette présentation sommaire du DSRP, il s'avère utile pour notre étude d'examiner les relations entre le DSRP et les ONG. Il s'agit, en d'autres termes de voir la place et le rôle dévolus aux ONG, le niveau de connaissance et de participation des ONG à l'élaboration de la SRP, les limites formulées sous forme de craintes et les attentes exprimées par rapport à la mise en œuvre de la SRP.

3. Les ONG et le DSRP

3.1 Relations entre les ONG et le DSRP

Les enjeux du développement en Guinée s'articulent autour de la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de la croissance économique, l'amélioration des conditions d'accès aux services sociaux de base, la bonne gouvernance et la promotion de la démocratie. La lutte contre la pauvreté nécessite de la part de tous les acteurs (Etat, Secteur privé, Société Civile et Partenaires au développement) une volonté réelle, un engagement ferme et une participation effective.

Il ressort du DSRP que la lutte contre la pauvreté exige la mobilisation des secteurs public et privé, dans la mesure où il revient à l'Etat de tout mettre en œuvre pour accompagner et soutenir le secteur privé. Le DSRP annonce un déplacement des enjeux du développement, des actions vers les acteurs à savoir : l'Etat et les collectivités publiques d'une part et les acteurs privés de l'autre.

Le DSRP fait souvent allusion à la société civile dans son ensemble et aux ONG en particulier. Il s'agit de conditions à remplir ou de missions à accomplir.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SRP, il a été décidé de faire de la participation, le socle du processus. A cet effet, les ONG, en tant que « moteur » de la société civile sont censées jouer un rôle capital dans tout le processus. Mais un responsable d'une ONG internationale, intervenant en Guinée depuis une dizaine d'années estime que « *l'accent mis par le DSRP sur le rôle de la société civile est illusoire, si cette société civile n'est pas acceptée et aidée* ».

La réduction, voir l'élimination de la pauvreté en Guinée est un défi de taille. A cet effet, l'implication active de tous les acteurs de la vie nationale (Gouvernement, Institutions républicaines, Société civile, Secteur privé, Populations à la base, Partenaires au développement) ainsi que la mobilisation et l'utilisation efficiente de toutes les ressources disponibles s'avèreraient indispensables. Cependant, le DSRP ne précise pas les rôles que les acteurs, notamment la société civile (y compris les ONG) et les populations à la base sont appelés à jouer.

Dans les pages qui suivent, nous tentons de dégager les relations entre le DSRP et les ONG.

Accélération de la croissance

Au niveau de l'accélération de la croissance et la politique macro-économique, le Gouvernement envisage d'importantes réformes fiscales, parmi lesquelles on relève l'élimination des exonérations dont bénéficient les ONG. Ce qui pourrait améliorer la mobilisation substantielle des recettes pour le financement des actions de lutte contre la pauvreté. De l'autre côté, une telle mesure risque, tant soi peu, de freiner l'élan des ONG internationales qui voudraient intervenir dans notre pays. Il convient de rappeler, à juste titre que la Guinée a été qualifiée « *de pays difficile pour l'intervention des ONG* ». La suppression de l'exonération pourrait contribuer à ternir davantage l'image du pays. D'ailleurs et ce depuis 2002, nous avons assisté au départ (certainement pas lié au fait de l'exonération) définitif de la Guinée de deux (2) ONG internationales, notamment la Fondation Friedrich Ebert et Handicap

International. Les interventions de ces organisations s'inscrivent bel et bien dans la SRP.

Il nous semble que le renforcement du contrôle des exonérations sur une base transparente qui, exclut les tracasseries de toute sorte, paraît mieux indiqué. Les critères d'admission et les modalités pour l'exonération devraient être révisés et publiés.

Dans la cadre de l'appui à l'intégration sous-régionale, un programme d'initiatives transfrontalières a été mis au point par le Mali, le Sénégal et la Guinée. Il s'articule autour de certaines actions (la lutte contre le SIDA le long des frontières, la participation des femmes des communautés rurales frontalières au processus d'intégration à travers la réalisation de micro-projets communs) qui représentent des domaines d'intervention par excellence des ONG.

Au niveau de l'appui aux secteurs porteurs de croissance et particulièrement du développement rural, la politique définie s'articule avant tout au tour de l'implication et la responsabilisation accrues des producteurs, des organisations de la société civile et des collectivités locales dans le processus d'identification, de mise en œuvre et de suivi des actions. Le DSRP souligne à la page 67 que « *le Gouvernement a pris une option spécifique qu'il entend renforcer et qui consiste à placer les producteurs, les organisations professionnelles et les collectivités locales au centre du processus du développement rural. La démarche reposera sur une bonne écoute des organisations de la société civile et sur un accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs capacités. L'objectif est de construire un partenariat fondé sur la confiance et le consensus entre l'Etat, la société civile et les collectivités locales* ». Il reste que les actions concrètes se font attendre pour la réalisation effective de cette option. L'environnement dans lequel les ONG évoluent doit être plus approprié et l'Etat doit œuvrer au renforcement de leurs capacités. La faiblesse des capacités des ONG affecterait non seulement l'efficacité de leur participation mais aussi celle des populations.

La mise en œuvre des actions prioritaires du développement rural repose entre autres sur « *la mise en place d'un cadre formel de réflexion entre les ministères techniques, celui des finances, la société civile et les partenaires au développement sur les circuits de décaissement des fonds aux niveaux central et déconcentré ; cette réflexion devra déboucher sur la redéfinition des rôles des acteurs dont l'administration et l'adaptation ou la mise en place de nouveaux outils* », DSRP, p 68. L'application d'un tel pré requis exige une préparation et une concertation entre les ONG actives dans le développement rural. Une ONG internationale, comme l'AFVP pourrait jouer le rôle d'initiateur et d'animateur de telles rencontres.

Quant au secteur de l'artisanat et la promotion des PME, PMI, l'appui aux actions d'auto-promotion des artisans, la formation à l'esprit d'entreprise, à la gestion et à la comptabilité simplifiée constituent des champs d'intervention des ONG.

La gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement représentent également des préoccupations des ONG, bien que le DSRP ne le mentionne pas. Les ONG s'investissent dans l'environnement pour préserver la base productive. C'est le cas du PGRN. Les actions des ONG devraient être soutenues par la SRP.

Développement et accès équitable aux services sociaux de base

Dans les secteurs de l'éducation, de la santé et nutrition, de la lutte contre le VIH/SIDA, de l'assistance sociale, du genre et de l'équité, les ONG sont très actives sur le terrain. Seulement la stratégie ne prévoit nulle part et ce, à l'image du développement rural, un cadre de réflexion et de concertation allant dans le sens de sa concrétisation. Les ONG internationales, comme World Education, Aide et Action devraient initier des rencontres pour les organisations évoluant dans le secteur de l'éducation, tandis que Nantes-Guinée, Helen Keller International, ou PRISM le ferait pour le secteur de la santé et de la nutrition.

C'est surtout au niveau de la protection sociale où les organisations de la société civile devraient s'impliquer à la définition d'une politique nationale.

Pour ce qui est de la santé et de la nutrition, il est préconisé un partage de responsabilités entre les différentes structures en vue de rendre le système de santé guinéen plus efficace. De quelles structures s'agit-il, le document ne le mentionne pas. La politique nutritionnelle s'articule autour de la sécurité alimentaire, la poursuite de la distribution de la vitamine A et du fer aux enfants et aux femmes enceintes ainsi que la généralisation de la consommation du sel iodé. Il convient de souligner que des ONG (comme Terre des hommes, Helen Keller International, Africare) sont très engagées dans la lutte contre la malnutrition protéino-énergétique et les carences en micro nutriments. Les résultats de l'analyse PROFILES (réalisée grâce à l'appui de Helen Keller International) sur la nutrition en Guinée attestent « *qu'un investissement délibéré pour l'amélioration de l'état nutritionnel de la population guinéenne, éviterait des milliers de décès de jeunes enfants et de mères, un affaiblissement dramatique du potentiel intellectuel et d'énormes pertes économiques* ». Cependant, la nutrition a été succinctement abordée par le DSRP. La régionalisation de la SRP devrait, à notre avis, accorder plus d'importance à la nutrition. D'autant plus que les carences alimentaires sont sources de maladies et que la malnutrition chez l'enfant provoque l'arriération mentale et retarde la croissance.

Amélioration de la gouvernance et renforcement du cadre institutionnel et humain

La vulgarisation des textes de lois, la connaissance des principes et méthodes de fonctionnement d'un Etat de droit, les attributions et relations entre les institutions républicaines constituent, autant de préoccupations des populations. Les ONG peuvent y jouer un rôle majeur. Au niveau de cet axe, il a été rarement fait allusion aux organisations de la société civile qui, devraient pourtant jouer un rôle essentiel.

Selon le DSRP, la gouvernance constitue à la fois une aspiration forte des populations et une condition capitale pour le développement économique et social. S'agissant de la transparence et de la lutte contre la corruption, la mise en œuvre de la SRP exigerait une gestion efficace des ressources budgétaires. Ce qui suppose, non seulement une bonne allocation des ressources entre les différents secteurs et entre les niveaux central et déconcentré, mais aussi une large transparence dans leur utilisation.

Dans le cadre d'une intervention pour la réduction de la pauvreté, la décision d'attribution d'un fonds à une ou à des ONG sera prise à quel niveau? Les mesures

concrètes sur les allocations et les mises à disposition des ressources financières dans le processus de mise en œuvre de la SRP ne sont pas mentionnées. L'approche « faire - faire » devrait être privilégiée dans la mise en œuvre de la SRP. Ce qui veut dire que l'Etat transfère la gestion de l'exécution et les ressources y afférentes aux structures non étatiques pour se concentrer sur le suivi et le contrôle.

Le DSRP recommande à l'Etat la mise en place d'un mécanisme permanent de participation axé sur :

- le renforcement des conseils communautaires au niveau des CRD, la mise en place des conseils préfectoraux de développement et la promotion du partenariat entre les associations et les collectivités locales ;
- l'amélioration du degré de participation des populations, des associations locales, des ONG à la formulation des programmes, la gestion et le suivi des actions à la base (communautaires et locales) ;
- la mise en place et le renforcement des instances de concertation entre les acteurs à la base ;
- l'élaboration des outils simplifiés de planification par la méthode participative ;
- la mise en place d'une stratégie de communication susceptible de favoriser des débats (échanges d'informations, réflexions) sur la pauvreté et les moyens de sa réduction.

Ce mécanisme devrait favoriser la participation et la responsabilisation des populations bénéficiaires. Il devrait être animé, entre autres par les ONG qui connaissent mieux les préoccupations des populations et les milieux dans lesquels elles évoluent. C'est pourquoi, les ONG doivent en plus connaître et partager la SRP en vue de se positionner et de mieux jouer leur rôle dans le processus de mise en œuvre de la stratégie.

Le renforcement du cadre institutionnel et humain touche particulièrement les structures administratives centrales et déconcentrées ainsi que les collectivités locales. Le PRCI s'attaquerait aux contraintes liées à l'administration pour améliorer la qualité des prestations des services publics. Le PACV viserait le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des collectivités locales. L'action du PACV doit stimuler le développement local et rehausser le niveau de participation des populations rurales dans l'identification, la réalisation et l'entretien des infrastructures socio-économiques. Les ONG ont été associées, en tant qu'opérateurs, à l'exécution du PACV. Pour ce faire, elles ont été recrutées sur appel d'offres. Dans la pratique elles auraient été soumises à des lourdeurs liées au processus de décaissement, ce qui les a condamnées à procéder à des préfinancements. Des ONG de circonstance auraient également vu le jour dans le seul but de récupérer les marchés. Les résultats ne seraient pas satisfaisants avec tous les opérateurs. La pratique de s'appuyer sur les ONG, malgré leurs insuffisances, pour exécuter certaines activités, contribue au renforcement de leurs capacités sur la base d'un suivi efficace. Il nous paraît utile qu'une évaluation soit faite pour dégager les forces et les faiblesses liées à l'intervention des ONG dans l'exécution de ce programme qui vise la réduction de la pauvreté.

Enfin, le Gouvernement a lancé une réflexion en vue de la mise en place d'une démarche globale de renforcement des capacités et de gouvernance. Cette démarche touche en plus des secteurs public et privé, la société civile. Un secrétariat

national pour le renforcement des capacités, chargé de la formulation et de la mise en œuvre du programme national de renforcement des capacités et de gouvernance, a été mis en place. La société civile en général et les ONG en particuliers, sont-elles représentées dans ce secrétariat ? Quelle est la relation de ce secrétariat avec le secrétariat permanent du DSRP ?

Au nombre des obstacles ayant atténué l'impact des actions publiques engagées jusqu'ici pour la réduction de la pauvreté, le DSRP mentionne (p. 12) « *la faible implication des bénéficiaires dans la prise de décision politique, économique et social au niveau national et local ainsi que dans la mise en œuvre et le suivi des politiques. Le niveau d'implication des populations s'est jusqu'à présent limité à une simple consultation pour la détermination des priorités. La gestion largement centralisée des dépenses publiques n'a pas favorisé la responsabilisation des collectivités territoriales et des populations dans le développement économique et social. Il y a lieu de noter que la société civile ne possède pas encore toutes les aptitudes pour établir les bases d'un véritable partenariat avec l'Etat et les autres acteurs du développement.* »

Face à ce constat, le DSRP doit être innovateur dans tout le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. Mais concrètement qu'elles sont les innovations et les impacts réels dans la prise de décision ? Qu'elles sont les actions prévues pour améliorer les capacités de la société civile ? Les insuffisances attribuées à la société civile par le document ne visent-elles pas à justifier le manque d'égard et de considération de l'Etat envers elle ?

Par ailleurs, un leader d'une ONG de jeunes a fustigé l'exclusion du sport dans le DSRP. Selon lui, « *le sport améliore la santé, crée des emplois, génère des revenus et contribue à l'éducation des jeunes* ». Ainsi, l'amélioration des infrastructures sportives devrait figurer parmi les préoccupations de la SRP.

Toutes les questions soulevées dans ce point « les ONG et le DSRP » méritent une attention soutenue de la part de l'Etat et des ONG elles mêmes. Elles ne trouveront des réponses que dans le cadre d'une volonté politique réelle du Gouvernement, d'un échange entre les ONG et d'un partenariat entre elles et l'Etat. Il est évident que la réduction de la pauvreté passe par des stratégies et des actions adoptées et acceptées par l'Etat, le secteur privé, les partenaires au développement, les ONG et les autres segments de la société civile. Les acteurs reconnaissent ainsi leur responsabilité d'œuvrer ensemble, d'identifier et de promouvoir des approches innovatrices pour la réduction de la pauvreté. La concrétisation de cette responsabilité doit se traduire dans le mécanisme de mise en œuvre de la stratégie. Mais pour le moment, nous allons aborder d'autres questions qui ont été soulevées lors de nos enquêtes et visites de terrain. Il s'agit de :

- quel est le niveau de connaissance du DSRP par les ONG ?
- quel a été le niveau de participation des ONG à son élaboration ?
- quel est le niveau de craintes exprimées par les ONG et quelles sont les attentes pour la mise en œuvre du DSRP ?

3.2 Connaissance de la Stratégie et participation des ONG à son élaboration

Il convient de rappeler que les visites de terrain nous ont permis d'échanger avec 94 ONG (74 ONG guinéennes et 20 ONG étrangères) parmi lesquelles nous avons identifié :

- 8 ONG féminines,
- 5 ONG de/pour handicapés,
- 13 ONG humanitaires,
- 55 ONG de développement.

Quand au niveau de connaissance du DSRP et de participation à son élaboration, le tableau suivant donne quelques éléments d'information.

Tableau n°4 Les ONG et le DSRP

Région de Conakry

N°	ONG	Niveau de connaissance du DSRP	Niveau de participation à son élaboration	Craintes pour la mise en oeuvre
1	AAED /AJFH	0	0	+++
2	ADDEF-G	0	0	+
3	ADECOMA	++	+	+++
4	AFVAD	++	++	++
5	AGACFEM	+	0	+++
6	AGBF	++	+	++
7	AGFRIS	0	0	++
8	AGAP	++	++	++
9	AGFC	+	+	++
10	AGUIFEL	+	0	++
11	AGUITEB	0	0	++
12	AME	+++	+++	++
13	AMID	0	0	++
14	APAC-G	+++	+++	++
15	APIGED	++	0	++
16	AVODEG	++	0	++
17	AZORE	++	++	++
18	CENAFOD	+++	+++	++
19	CAD	+	+	++
20	CERIDA	+++	+++	++
21	EUPD	++	+++	++
22	FEGUIPAH	+++	+++	+
23	FMG	0	0	++
24	ODIC	+	0	++

25	OGDH	+	0	+++
26	PAFODEG	+++	+++	+++
27	PRIDE Guinée	+++	+++	+++
28	SABOU Guinée	+	+	++
29	UGAM	0	0	++

Région de Labé

N°	ONG	Niveau de connaissance du DSRP	Niveau de participation à son élaboration	Craintes pour la mise en oeuvre
1	ADECOM/G	0	0	+++
2	AGDAC	0	0	+
3	APROFET	0	+	++
4	VAPE	+	+	++
5	AGUIPAR	0	+	++
6	AJDL	0	0	++
7	CAM	+	+	+++
8	Bally/Guinée	+	++	++
9	REGAD	+	0	++
10	UGVD	+++	+++	++
11	URPPH	++	++	+
12	AVODEK	0	0	++
13	INDIGO	0	+	+++
14	AJUPE	++	+++	+++
15	LANSA	0	0	++
16	ALESF/L	0	0	+
17	AVAVIL	0	0	+
18	UJL	+	0	+

Légende 0: nul + faible ; ++ : moyen ; +++ : élevé ;

Région de Mamou

N°	ONG	Niveau de connaissance du DSRP	Niveau de participation à son élaboration	Craintes pour la mise en œuvre
1	ACI	+	++	++
2	AMIDEP	0	0	+
3	AVAD	++	++	++
4	AVODEPPI	+	++	++
5	GADAC	0	0	++
6	AVDI	++	++	++
7	FLORE	0	0	++
8	RGTA	+	0	++
9	SARA	+	+	++
10	SOLIDARITE	++	++	+++
11	ADEG	+	+	+++
12	ADEM	+	0	++
13	CAPED	++	++	++

Légende 0: nul + faible ; ++ : moyen ; +++ : élevé ;

Région de Faranah

N°	ONG	Niveau de connaissance du DSRP	Niveau de participation à son élaboration	Craintes pour la mise en œuvre
1	ASED	0	0	++
2	IBGRN	0	0	++
3	OCPH (antenne de Dabola)	0	0	++
4	SRR	0	0	+++
5	ADESD	0	0	+++
6	AJDD	0	0	++
7	APROFIG (antenne de Dinguiraye)	0	0	+
8	AAPF	0	0	++
9	ADF	0	0	+
10	AFFAAV	+	+	++
11	APEDEF	+++	++	+
12	CPTAFE	0	0	+
13	GUIDRE	0	0	++
14	VOSSNI	++	++	++

Légende 0: nul + faible ; ++ : moyen ; +++ : élevé ;

ONG Internationales

N°	ONG	Niveau de connaissance du DSRP	Niveau de participation à son élaboration	Craintes pour la mise en oeuvre
1	ACT (PDD)	0	0	++
2	Aide et Action (bureau de Lélouma)	0	0	++
3	AFRICARE	+	0	++
4	AFVP	++	0	+++
5	CECI	++	+	++
6	CIDR	++	++	+++
7	Concern Universal	+	0	+++
8	ESSOR	++	0	+++
9	Groupe Volontariat Civil	0	0	++
10	Hellen Keller International	0	0	++
11	IIZ/DVV	+	0	+++
12	Médecins Sans Frontières (bureau de Mamou)	+	0	++
13	Nantes Guinée	0	0	++
14	OICI	+	+	+++
15	PRISM	0	0	++
16	Save the Children	0	0	++
17	SongES	0	0	++
18	Terre des hommes	0	0	+++
19	Vétérinaires Sans Frontières	+	0	++
20	World Education Guinée	+	+	++

Légende 0 : nul ; + : faible ; ++ moyen ; +++ : élevé ;

Tableau n°5 Récapitulation sur les ONG et le DSRP

	niveau nul	niveau faible	niveau moyen	niveau élevé	total
Connaissance du DSRP	40	26	19	9	94
Participation à l'élaboration du DSRP	54	16	14	10	94
Craintes pour la mise en œuvre du DSRP	0	12	61	21	94

Il se dégage que sur les 94 ONG, 40 n'ont aucune connaissance du DSRP, 26 le connaissent à un niveau faible, 19 à un niveau moyen et 9 seulement à un niveau élevé. Quand à leur participation au processus d'élaboration du DSRP, 54 ONG n'ont jamais pris part à une quelconque rencontre sur le DSRP, 16 ont faiblement participé, 14 à un niveau moyen et 10 à un niveau élevé. Certains leaders des ONG n'ont pas manqué d'affirmer que « *leurs organisations ne se retrouvent pas dans le DSRP* ». Il est intéressant de souligner que le fait que certains leaders d'ONG soient en même temps des fonctionnaires de l'Etat, voire des chefs de service, a rehaussé le niveau de connaissance et de participation des organisations à l'élaboration du document.

Le niveau de connaissance et de participation à l'élaboration du document est plus élevé à Conakry et plus faible à Faranah :

- à Conakry 7 ONG sur 29 n'ont aucune connaissance du DSRP et 7 autres ONG le connaissent à un niveau élevé ;
- à Labé 10 sur 18 ne connaissent pas du tout le DSRP et une seule le connaît à un niveau élevé ;
- à Mamou 3 sur 13 n'ont aucune connaissance du document et aucune ONG ne le connaît à un niveau élevé ;
- à Faranah 11 sur 14 ne connaissent pas du tout le DSRP et une seule le connaît à un niveau élevé ;
- et 9 ONG internationales sur 20 n'ont aucune connaissance du document et aucune ONG ne le connaît à un niveau élevé;

S'agissant du niveau de participation à l'élaboration du document : à Conakry 13 (sur 29) ONG n'ont pas du tout participé, contre 8 à un niveau élevé ; à Labé 9 (sur 18) contre 2 ; à Mamou 5 (sur 13) contre 0 ; à Faranah 11 (sur 14) contre 0 et avec les ONG internationales 16 (sur 20) n'ont pas du tout participé et aucune n'a participé à un niveau élevé.

Il convient de préciser qu'à Conakry et même à l'intérieur du pays, certains leaders d'ONG se retrouvent un peu partout avec plusieurs étiquettes. Ce qui rend toute appréciation tant soit peu difficile.

Un autre constat, non moins important qui se dégage autour de la participation des ONG au processus d'élaboration du DSRP porte sur le fait que les ONG siègent rarement sur le sujet avant de mandater un représentant. De telle sorte que le représentant participe à titre individuel et non au titre de l'organisation qui ne s'est pas réunie pour échanger, discuter et adopter une position commune que le représentant est censé présenter et/ou défendre. La participation réelle et effective d'une ONG, en tant que personne morale repose avant tout sur une concertation interne des membres de l'organisation, puis la désignation d'un représentant pour prendre part aux travaux. Le représentant a l'obligation de procéder à la restitution des résultats de la rencontre. La pratique de la restitution sans passer par la séance préparatoire, ne saurait à notre avis, traduire la participation effective de l'ONG.

La participation des ONG au processus de formulation a été caractérisée par un leader d'une ONG « de caricature ». Il convient de citer, à titre d'exemple, que l'ONG Africare qui, a été associée à des ateliers sur la sécurité alimentaire, organisés par la FAO et le Gouvernement, n'a pris part à aucune rencontre sur le

DSRP. A l'exception de IIZ/DVV, les ONG internationales n'ont pas été représentées aux travaux des différents groupes thématiques qui, ont rédigé le DSRP.

Il convient, cependant de mentionner la tenue d'un atelier de concertation des ONG sur le DSRP, organisé à Labé, en décembre 2001 grâce à un appui financier du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France. Il s'inscrit dans le cadre de la contribution des ONG, intervenant dans le développement rural et l'environnement, à l'élaboration du DSRP. Il a mobilisé 25 ONG (17 guinéennes et 8 internationales). Les travaux de l'atelier ont porté sur :

- l'analyse de la version provisoire du document de stratégie élaboré par le groupe thématique « développement rural et environnement » ;
- la réflexion sur le cadre d'intervention des différents acteurs ;
- les rôles et fonctions des ONG dans le processus de réduction de la pauvreté ;
- l'élaboration d'un schéma général du mode de financement des projets présentés par les organisations de la société civile.

L'analyse critique de la version provisoire a soulevé de questions pertinentes, notamment l'absence d'une stratégie claire pour l'appui institutionnel, le manque de clarté et de précision sur le partage des responsabilités entre l'Etat, les collectivités et les organisations de la société civile, le manque de proposition pour la participation de la société civile au processus de gestion des ressources. L'atelier a également fait des propositions allant dans le sens de l'amélioration de la version provisoire. Il nous semble que, la version finale du DSRP n'a pas pris en compte les préoccupations et propositions issues de cet atelier. Quand on tient seulement compte du fait que, cet atelier s'est déroulé à Labé en décembre 2001 et que la version finale du DSRP a été adoptée dans la même période, il s'avère difficile d'apporter des amendements dans le document. Il revenait et revient toujours au collectif des ONG de faire le suivi nécessaire pour que les dispositions à prendre et les actions à entreprendre, dans le cadre de la régionalisation et de la mise en œuvre de la SRP, tiennent compte des analyses et propositions faites lors de l'atelier.

A l'image de cet atelier, il incombe au PDRSOC d'accompagner et d'appuyer la participation des ONG au processus de formulation et même de mise en œuvre de la SRP. Ce qui permettrait aux ONG de se positionner et d'élaborer un document d'abord à soumettre à la société civile pour partage et adoption et enfin au gouvernement pour appréciation et prise en compte.

De façon générale, il ressort que les ONG connaissent peu la SRP et ont faiblement participé à sa formulation. Un leader d'ONG n'a pas hésité de dire que « *les ONG n'ont pas été réellement approchées pour l'élaboration du DSRP ; elles ont été faiblement consultées pour la validation* ». Nous estimons qu'il est urgent et salubre de revoir la stratégie de participation des acteurs de la société civile à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes de développement du pays.

Cependant, les ONG entendent jouer un rôle plus actif au processus de mise en œuvre. C'est dans ce contexte qu'elles ont exprimé des craintes présentées dans les pages suivantes.

3.3 Craintes exprimées par rapport à la mise en œuvre de la SRP

Sur les 94 ONG rencontrées, toutes ont exprimé des craintes sur la mise en œuvre : 12 à un niveau faible, 82 à un niveau moyen et élevé. Ces craintes portent sur :

- la faible prise en compte de l'évolution de l'économie mondiale et son incidence sur les objectifs de croissance, par le DSRP ;
- l'instabilité politique et l'insécurité dans la sous-région;
- l'absence de volonté politique de contracter un partenariat responsable avec les ONG, la marginalisation des ONG par les structures centrales et déconcentrées de l'Etat;
- les répercussions de la faible implication des organisations de la société civile à l'élaboration du DSRP sur la mise en œuvre ;
- la création d'ONG fictives par les cadres de l'Etat dans le but de récupérer des marchés publics ;
- la non implication et l'exclusion des ONG au processus de mise en œuvre ;
- le manque de transparence et la mal gouvernance ;
- le manque de coordination des actions : la SRP est si vaste que sa réalisation s'avère difficile, voire impossible sans une large concertation régulière de tous les acteurs et une coordination effective ;
- la corruption généralisée de l'appareil administratif, le détournement des fonds, le non respect des engagements financiers, l'influence négative de la bureaucratie administrative et les tracasseries administratives ;
- l'insuffisance, voire le manque de moyens financiers pour la mise en œuvre de la SRP ;
- le fait que chaque bailleur continue à imposer sa stratégie ;
- le manque de soutien aux ONG, l'exclusion des petites ONG au profit des grandes organisations nationales et internationales ;
- la faible prise en compte des besoins et préoccupations des ONG ;
- le manque de cohésion entre les organisations de la société civile ;
- la rétention et la mauvaise circulation des informations ;
- le retard dans les décaissements et la mise à disposition des ressources financières à temps et en conformité avec les plans d'action des ONG;

Les craintes, ci-dessus mentionnés, qu'elles soient objectives ou non, méritent d'être analysées par les ONG (lors des ateliers de concertation), le groupe thématique « suivi-évaluation », le secrétariat permanent du DSRP et les bailleurs de fonds. Un responsable d'une ONG guinéenne estime que « *le simple fait de connaître comment l'Etat gère les fonds publics, constitue une base de méfiance et de crainte vis-à-vis de la SRP* ». Un membre d'une autre ONG affirme que « *les ONG fantômes sont souvent financées au détriment des ONG réelles et actives* ». S'agissant du manque d'informations, une leader d'une ONG déclare que « *depuis l'atelier de suivi-évaluation tenu en mai 2002, aucune information sur la mise en œuvre n'a filtré* ».

Au tableau suivant, nous avons regroupé les craintes en 4 (quatre) catégories :

- la marginalisation, voire l'exclusion des ONG (et même des bénéficiaires) dans la mise en œuvre de la stratégie ; marginalisation du fait de l'enclavement, de la faiblesse de certaines ONG, du manque de cohésion des organisations de la société civile et de l'insuffisance de la volonté politique ;

- la mauvaise gestion publique et la corruption du fait de la mal gouvernance, qui se traduit par les tracasseries administratives et le détournement des biens publics ;
- l'insuffisance, voire le manque de moyens financiers suffisants et nécessaires à l'application de la SRP, y compris la mise à disposition des moyens conformément à un mécanisme de mise en œuvre cohérent et transparent ;
- le manque d'application de la SRP et le faible niveau de pérennisation des acquis ;

Tableau n°6 Récapitulation des craintes exprimées par rapport à la mise en œuvre du DSRP

	ONG Conakry	ONG Labé	ONG Mamou	ONG Faranah	ONG Internationales	Total
Marginalisation et exclusion des ONG à la mise en œuvre du DSRP	9	6	4	4	6	29
Mauvaise gestion publique et corruption	8	3	3	2	8	24
Insuffisance de financement du DSRP	7	8	4	6	2	27
Non application de la SRP et manque de pérennité des acquis	5	1	2	2	4	14

A travers les données du tableau, il ressort que 29 ONG (sur 94) craignent la marginalisation et l'exclusion des ONG, 27 l'insuffisance de financement du DSRP, 24 la mal gouvernance (mauvaise gestion, corruption, tracasseries administratives) et 14 la non application de la SRP. Les ONG de l'intérieur du pays craignent surtout l'absence de moyens financiers tandis que celles de Conakry et de l'extérieur fustigent la mal gouvernance et l'exclusion des ONG.

Toutes les craintes expriment un manque de conscience, de clarté et d'accord sur la répartition des rôles, des responsabilités et des ressources entre les différents acteurs (services centraux et déconcentrés de l'Etat, collectivités locales, secteur privé, organisations professionnelles et interprofessionnelles, société civile, y compris les ONG) censés intervenir dans la lutte contre la pauvreté. Elles traduisent un manque de visibilité de la mise en œuvre de la SRP. Elles représentent, sans aucun doute, des facteurs qui pourraient la retarder, la freiner ou l'empêcher d'atteindre son objectif fondamental, la réduction de la pauvreté. Une personne chargée du suivi-évaluation auprès d'une ONG internationale déclare d'ailleurs qu'il y a « *trop de littérature, peu d'actions concrètes sur le terrain et augmentation du niveau de souffrance des populations* ».

3.4 Attentes formulées pour la mise en œuvre de la SRP

Malgré la faible participation des ONG à l'élaboration du DSRP, elles entendent jouer un rôle capital dans la mise en œuvre. Elles sont proches des populations, réalisent souvent des diagnostics communautaires participatifs, participent à la mise en œuvre de politiques et de programmes sectoriels et disposent donc d'expériences et de capacités qu'elles veulent mettre au profit des populations guinéennes. Les ONG sont en contact permanent avec les populations des villes et des campagnes qui vivent au quotidien les dures réalités de la pauvreté.

Les ONG entendent renforcer leur participation au développement et à l'accès équitable aux services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, la lutte contre le VIH/SIDA. En matière d'éducation, il s'agit par exemple, de la responsabilisation des collectivités et des parents d'élèves dans la gestion de l'école, du renforcement de la scolarisation de la jeune fille, surtout que l'éducation des filles ne serait pas une option mais un impératif pour le développement harmonieux et équilibré de tout pays. Dans le domaine de la santé et de la nutrition, il s'agit, entre autres, du développement et de la promotion des centres de santé associatifs, de la participation aux campagnes de vaccination, du suivi des enfants et femmes pour la réduction des carences nutritionnelles.

Les ONG veulent accompagner les organisations professionnelles dans leur mission de facilitateur et d'interprète entre les producteurs, l'Etat, les collectivités, les bailleurs de fonds et autres partenaires intervenant dans leur secteur. Ce qui doit se traduire par l'appui à l'identification, la formulation et l'exécution de programmes et de plans d'action concourant au développement harmonieux et durable des activités et revenus des producteurs. Les ONG assistent également les mutuelles dans leurs efforts de renforcement de la solidarité et de l'entraide entre leurs membres. Le développement des capacités productives des pauvres, particulièrement les jeunes, les femmes, les handicapés représente une préoccupation majeure des ONG.

Les ONG entendent aussi s'investir dans le programme de l'éducation des adultes. L'alphabétisation des populations ne saurait plus se résumer au simple apprentissage des langues ou à leur transcription. L'alphabétisation fonctionnelle est aujourd'hui une approche éducative qui prend en charge le développement endogène durable en intégrant des aspects liés à la santé, à l'environnement, à l'hydraulique, à l'économie.

Les ONG veulent poursuivre les actions d'appui conseil aux collectivités locales afin de contribuer à les rendre capables de planifier, gérer et contrôler les actions du développement local, donc plus aptes à satisfaire les besoins de leurs communautés. Elles souhaitent s'investir dans des actions de sensibilisation, d'animation, d'information, de formation et d'éducation.

Bref, les ONG gardent le souci constant de porter remède aux effets des politiques d'ajustement structurel et à la pauvreté, dont les conséquences sont préjudiciables aux populations, en particulier aux couches vulnérables. Un leader insiste sur le rôle des ONG en ces termes : « *les ONG sont des auxiliaires indispensables à l'Etat pour le développement du pays et la réduction de la pauvreté* ». Elles contribuent au renforcement de la capacité d'intervention de l'Etat auprès des populations, surtout défavorisées, dans des secteurs (santé, nutrition, éducation) qui couvrent les besoins

de première nécessité.

Les bases sont jetées, non pas pour la participation des ONG au développement, car elles occupent déjà une place, mais pour la prise en compte réelle de leurs priorités et de leurs actions. L'insuffisance et la dispersion des informations sur les ONG nécessitent la réalisation d'un diagnostic plus approfondi, qui se veut un outil d'analyse et de promotion de la dynamique des ONG.

L'un des mérites de cette étude aura été avant tout la diffusion et la vulgarisation du DSRP auprès des services déconcentrés et des ONG étrangères et guinéennes. Un autre résultat non moins important porte sur l'appui - conseil aux ONG, l'initiation et l'animation de cadre de concertation sur la régionalisation et la mise en œuvre de la SRP. Partout, il a été demandé aux ONG de comprendre et de partager le DSRP, de rechercher des positions et visions communes et de faire le lobby et le plaidoyer auprès de l'Etat et des bailleurs de fonds. Le rôle (ce que l'ONG devrait faire) et la place (l'importance accordée à l'ONG) donnés aux ONG par l'Etat et les bailleurs doivent être définis et clarifiés. La participation des ONG à la réalisation des actions décrites dans le DSRP en dépend largement. Enfin l'identification de quelques besoins de formation des membres et employés des ONG représente un fruit de l'étude. Il ressort que le faible niveau de connaissance de la culture associative, de l'esprit et des valeurs de l'ONG, du management de l'ONG sont de nature à limiter, voire empêcher les ONG de jouer pleinement et efficacement leur rôle. Ceci est d'autant important que la société civile est un concept peu compris par ses membres, dont les ONG qui sont censées l'animer.

Il est aujourd'hui évident que c'est à travers la formation, la concertation, le partenariat et la synergie que les ONG peuvent mieux se positionner en vue de jouer le rôle qui leur est dévolu dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté et du développement. Ce qui nous a donc conduit à identifier quelques besoins de formation des ONG.

4. Besoins de formation des ONG

Le renforcement des capacités des ONG sera au service des plus pauvres. A ce titre, il est utile que des programmes de formation en direction des ONG soient élaborés et exécutés avec l'appui des ONG internationales et des partenaires au développement. Les besoins de formation sont multiples et variés. Ils sont presque les mêmes pour les membres et le personnel technique des ONG.

Toutes les ONG guinéennes visitées ont exprimé des besoins de formation. Sur les 74 ONG guinéennes qui ont exprimé les besoins de formation pour leurs membres, 15 ont demandé une formation sur l'esprit et le management de l'ONG, 11 sur le montage et la gestion de projets, 6 sur les techniques de mobilisation de ressources financières, 4 sur les techniques d'animation et le diagnostic participatif communautaire. Quant aux besoins du personnel technique les priorités portent sur l'informatique, le montage et la gestion des projets, les techniques d'animation et de communication.

Nous présentons (tableau suivant) la liste des thèmes de formation, dont les besoins ont été exprimés, par ordre d'importance, par les ONG guinéennes.

Tableau n°7 Liste des thèmes de formation

N° d'ordre	Membres ONG	Personnel ONG
1.	Management de l'ONG	Informatique
2.	Montage et gestion de projets	Montage et gestion des projets
3.	Techniques de mobilisation de ressources financières	Techniques d'animation
4.	Techniques d'animation	Techniques de communication
5.	Diagnostic participatif	Suivi – évaluation
6.	Culture associative	Approche genre
7.	Suivi - évaluation des projets	Bonne gouvernance
8.	Informatique	Alphabétisation fonctionnelle
9.	Management stratégique	Management de l'ONG
10.	Marketing	Elaboration des outils de suivi – évaluation
11.	Techniques de sensibilisation	Management stratégique
12.	Techniques de communication	Comptabilité gestion
13.	Techniques de lobby et plaidoyer	Santé de la reproduction
14.	Bonne Gouvernance	Organisation du travail
15.	Techniques de résolution de conflits	Gestion du temps
16.	Création, organisation et gestion d'une organisation d'auto-promotion	Création, organisation et gestion d'une organisation d'auto-promotion
17.	Planification stratégique et opérationnelle	Culture de l'épargne
18.	Méthode Accélérée de Recherche Participative	Gestion du crédit
19.	Participative	Décentralisation
20.	Gestion administrative et financière	Gestion d'une exploitation agricole
21.	Genre et développement	Gestion forestière
22.	Droits de la Femme et de l'enfant	Techniques du compostage
23.	Esprit de l'ONG	Planification
24.	Rôle de la société civile	Passation des marchés
25.	Esprit d'entreprise	Gestion de l'entreprise
26.	Gestion de l'entreprise	Fiscalité locale
27.	Décentralisation	Langage gestuel et braille
28.	Techniques de prise en charge psychosociale des personnes handicapées	Epi-info et page maker
29.	Techniques de négociation et de passation de marchés	Elaboration et gestion d'un programme de formation
30.	Analyse de contrats et de procédures d'appels d'offres	Techniques d'enquêtes intégrées de base
31.	Management des projets	

5. Recommandations

Les recommandations qui, suivent, sont faites sous forme de propositions concrètes susceptibles de contribuer:

- à l'amélioration de l'environnement dans lequel les ONG évoluent ;
- au développement organisationnel des ONG et au renforcement du cadre de dialogue, d'échanges et de concertation entre elles ;
- à l'amélioration des performances et de la qualité des prestations des ONG ;
- à l'implication des ONG dans le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRP ;

5.1 Recommandations générales

5.1.1 Recommandations à la GTZ

1. *Appui à l'organisation d'un atelier national de restitution des résultats de l'étude ;*
2. *Appui à l'organisation d'un forum national des ONG (rôle et place des ONG dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRP) ;*
3. *Appui, en complémentarité avec d'autres bailleurs, au fonctionnement et à la décentralisation de la structure de mise en œuvre de la SRP ;*
4. *Appui à la mise en place d'une plate forme de concertation entre les ONG et la structure de mise en œuvre de la SRP ;*
5. *Appui à la mise en place et à l'animation d'un espace de concertation des organisations de la société civile pour leur participation au processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRP ;*
6. *Appui à la définition des procédures d'allocation des fonds, des critères de sélection des ONG et à l'élaboration de formulaires de soumission et/ou de décaissement des fonds ;*
7. *Appui à la participation effective des ONG, à travers l'organisation d'ateliers thématiques ou de concertation, à la régionalisation de la SRP dans la Guinée centrale (régions de Labé, de Mamou et de Faranah);*
8. *Appui au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des ONG dans les régions de Faranah, Mamou et Labé en concertation avec le PAONG, ESSOR, Winrock International, Concern Universal, Africare, World Education;*
9. *Identification des axes de collaboration avec le PAONG, appelé à jouer le rôle de plaque tournante pour l'information et la concertation entre les ONG en Moyenne Guinée, afin qu'elles participent à la régionalisation et à la mise en œuvre effective et bénéfique de la SRP ;*

5.1.2 Recommandations aux ONG

10. *Evaluation des ONG* : il s'agit d'une appréciation objective des ONG en fonction de leur degré de participation effective aux efforts de développement à la base et de réduction de la pauvreté, efforts reconnus surtout par les populations rurales et les couches les plus vulnérables ; cette évaluation doit être suivie de la confection d'un répertoire national des ONG intervenant en Guinée dans l'optique de les identifier, de les connaître, de les localiser et de favoriser un système d'informations ; le répertoire constituerait un outil d'analyse et de promotion de la dynamique des ONG ;
11. *Culture associative* : elle mérite d'être renforcée au sein des ONG et vulgarisée auprès des populations ; la création d'une ONG doit reposer sur un idéal, une vision et une conviction de faire du bien aux moins nantis et elle doit cesser d'être une occasion pour gagner de l'argent ;
12. *Identité des ONG* : elles doivent se spécialiser, se professionnaliser et acquérir de vrais compétences sans vouloir répondre à toute offre ; le renforcement de leurs capacités doit être fonction de la définition du « cœur de leur activité » ;
13. *Bonne gouvernance et gestion transparente* : les ONG, comme les autres éléments de la société civile doivent servir de modèle et d'école pour l'apprentissage de la démocratie et de la bonne gestion ; les responsabilités, les prises de décision et les informations doivent être partagées pour favoriser une gestion correcte et transparente ; les partenaires aux ONG, y compris l'Etat doivent appliquer envers elles, le principe de redevabilité (allocation des ressources liée à l'obtention des résultats) ; ce principe confère aussi aux ONG l'obligation de rendre compte de façon systématique et périodique aux bénéficiaires et aux partenaires ;
14. *Instauration d'un climat d'acceptation, de confiance et de dialogue* : le dialogue jouera un rôle de premier plan dans la réussite des actions de réorganisation du mouvement des ONG. Le dialogue doit susciter des relations basées sur la réforme profonde de l'esprit des leaders et membres des ONG. Chaque ONG doit être le maître de ses décisions et en assumer la responsabilité. Le refus de s'accepter porte, avant tout, préjudice aux ONG elles mêmes ; les interventions concertées et complémentaires sont de nature à renforcer les capacités des ONG ; une plate forme de coopération entre les ONG leur permettrait de se positionner comme unificateur et coordinateur de la société civile ; l'essentiel se résume à la concrétisation du cadre de dialogue et de coopération ; les ONG doivent trouver un dénominateur commun et sont censées donner une âme et un contenu à la société civile ;
15. *Instauration de la culture de plaidoyer et de lobby des ONG auprès de l'Etat, des partenaires au développement* : les ONG doivent être plus offensives, mais ce qui suppose avant tout une bonne organisation ; le travail de lobby doit être mené au niveau préfectoral, régional et

national pour permettre aux ONG de jouer un rôle plus actif au sein de la société civile ;

16. *Partenariat ONG guinéennes et internationales* : renforcer la coalition entre les ONG, pratiquer l'approche participative en mettant l'accent sur le développement des capacités organisationnelles, financières et techniques des ONG guinéennes ; développer la synergie ; veiller au renforcement du partenariat entre les ONG guinéennes et internationales (favoriser un transfert réel de compétences, privilégier la démarche faire faire et faciliter la pérennisation des acquis) ;

5.1.3 Recommandations à l'Etat et aux partenaires de développement

Elles portent sur l'amélioration de l'environnement politique, juridique, institutionnel et financier. Elles reposent avant tout sur beaucoup de volonté politique et de rigueur pour que les ONG trouvent la place qu'il faut, jouent le rôle qu'il faut en vue de mieux contribuer, à travers des actions concrètes, à la réduction de la pauvreté ; cette volonté politique devrait donner du souffle aux ONG. Elle doit se traduire par :

17. *l'éloignement des ONG, voire l'interdiction effective de leur soutien aux activités des partis politiques (dépolitiser les actions des ONG)* : la neutralité politique doit être absolument respectée car la réputation des ONG en dépend largement ; les ONG peuvent et doivent participer au processus de démocratisation à travers des actes citoyens d'éducation civique et politique qui ne signifient pas des actions partisans (faire une campagne électorale pour telle ou telle obédience politique) ;
18. *la révision du cadre juridique* : élaborer une loi sur les associations et une autre sur les ONG (définir les critères qu'une association devrait remplir pour avoir le statut d'ONG, procéder à un sérieux contrôle avant l'agrément de l'ONG, renforcer l'autonomie des ONG envers l'Etat et réglementer les conditions dans lesquelles un fonctionnaire devrait être membre d'une ONG ou disposer d'un mandat de gestion,...) ;
19. *la redéfinition et réglementation du cadre d'intervention de l'ONG* : les marchés de constructions d'infrastructures communautaires (comme les écoles, les postes et centres de santé, les ponts,...) doivent être attribués à des PME, à des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'artisans en lieu et place d'ONG qui font de la sous-traitance ; les ONG doivent intervenir en amont et en aval pour la sensibilisation et la participation des populations, mais aussi et surtout pour l'entretien et la gestion des équipements ; le cadre d'intervention des ONG doit favoriser leur professionnalisation et leur spécialisation ;
20. *l'inscription d'une ligne budgétaire en faveur des ONG sur la loi des finances* : la subvention sera accordée aux ONG sur la base d'une évaluation ;
21. *l'appui à l'avènement d'une société civile forte, capable, autonome et indépendante de l'Etat et des Institutions républicaines* ;

22. *l'établissement d'un partenariat entre l'Etat et la société civile en général, les ONG en particulier*: l'objectif est de renforcer leur participation dans la définition des stratégies et des priorités qui relève de la compétence exclusive du Gouvernement ; le pari à gagner est la mise en place de mécanismes qui concilient les responsabilités de l'Etat et la reconnaissance du rôle grandissant de la société civile dans le processus de développement ; le partenariat doit se caractériser par son grand dynamisme et sa force d'innovation et être sincère et véritable visant à relever avant tout le défi de la pauvreté ; le partenariat peut être centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable ; les bailleurs de fonds doivent exiger ce partenariat et les ONG doivent gagner et mériter la confiance de l'Etat ; ce qui doit se traduire par l'organisation de rencontres de la société civile en vue de recueillir d'elle même d'utiles réflexions et propositions ;
23. *l'instauration de concertations périodiques entre l'Etat et les ONG* : relancer la journée nationale des ONG ;
24. *le renforcement de la participation des ONG* et autres organisations de la société civile aux conseils régionaux et préfectoraux de développement ;
25. *l'appui à l'élaboration d'un annuaire des ONG* (vision, objectifs, domaines d'intervention, activités, résultats, contraintes) ;
26. *la mise en place d'une cellule d'appui aux ONG chargée* : de faciliter et de coordonner l'intervention des ONG ; d'accompagner et défendre les intérêts des ONG ; de capitaliser les expériences et favoriser les échanges entre les ONG ; de permettre la bonne gestion des flux d'informations entre les ONG ; de favoriser des espaces de concertation en lieu et place des collectifs ; de promouvoir des modèles de réseaux d'information et de partenariat entre les ONG ; outre les exonérations de droits de douanes ou autres taxes (sur la base de conditions définies de manière consensuelle), l'assistance de l'Etat doit se manifester par des dispositions fiscales favorables à des donateurs qui alimenteraient les caisses des ONG ;
27. *la mise en place d'un service de contrôle des interventions des ONG* : instauration de l'obligation d'audit des ONG par des bureaux spécialisés et de dépôt du rapport annuel d'activités ;
28. *la promotion du volontariat*, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation et le renforcement du volontariat dans les ONG (échanges et concertations périodiques avec l'organisation guinéenne des volontaires) ;

5.2 Recommandations sur la mise en œuvre de la SRP

29. *Organisation d'ateliers régionaux des ONG sur le DSRP* (partage de la SRP, recherche de vision commune, définition de position commune

dans le processus de régionalisation et de mise en œuvre de la stratégie) ; les ONG internationales comme, l'AFVP, le CECI, World Education, Concern Universal, Winrock International, PRISM, IIZ/DVV et SongES pourraient jouer le rôle d'organiseurs, et d'animateurs de ces ateliers ; les règles de jeu pour la mise en œuvre n'étant pas encore fixées, c'est le moment où les ONG doivent se battre, pour se faire entendre et avoir des rôles clairs à jouer ;

30. *Définition des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs* : Etat, Collectivités, ONG tout en respectant le principe de subsidiarité (responsabilisation à la base); par exemple, les actions à confier aux ONG, dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP, doivent être clairement définies ;
31. *Identification des axes pratiques de collaboration entre le secteur public, le secteur privé et les ONG* : les zones d'intervention des ONG tiendraient compte des poches de pauvreté et des actions prioritaires des populations ;
32. *Mise en place d'un fonds de promotion et de renforcement des capacités des ONG* : définir une ligne budgétaire dans la loi des finances en faveur des ONG pour l'appui institutionnel et le financement des plans d'action visant la réduction de la pauvreté ; définir les critères d'éligibilité des ONG à ce fonds; faire un lobby auprès des partenaires au développement pour leur participation au financement du fonds ; et confier sa gestion à une ONG internationale et à la cellule d'appui aux ONG ;
33. *Mise en place d'un comité de sélection des ONG* (au sein de la structure de mise en œuvre de la SRP) devant intervenir dans la mise en œuvre de la stratégie (veiller à la présence des autres segments de la société civile, des Institutions internationales comme la Banque Mondiale, le PNUD, la GTZ dans le comité) ; ce qui éviterait le choix des ONG uniquement par l'Etat ;
34. *Appui à la coalition des ONG* pour la soumission aux marchés et l'élaboration de plans d'action ;
35. *Mise en place d'un comité régional de suivi* des interventions des ONG ;
36. *Animation au sein des comités* (national et régionaux) des organisations de la société civile d'une plate forme commune sur le DSRP pour incarner à la fois la force de l'union et la nécessité de la solidarité ;
37. *Utilisation de l'approche participative du suivi-évaluation des résultats* : impliquer les bénéficiaires des actions à mener dans le cadre de la réduction de la pauvreté ;
38. *Correction des insuffisances liées à la participation des ONG dans le*

processus d'élaboration de la SRP par la présence effective des ONG à chaque niveau du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation avec des rôles bien définis ; comme le système d'informations statistiques pour la réduction de la pauvreté et à toutes les enquêtes liées à la pauvreté ;

39. *Création d'un observatoire indépendant de la pauvreté* animé par les ONG et les médias en collaboration avec le groupe thématique « communication et culture », la direction nationale de la statistique et l'observatoire national de la pauvreté ; les données seront fournies par les ONG elles mêmes, les associations professionnelles et/ou locales de développement, les organisations interprofessionnelles, les collectivités locales, les médias ; il s'agit de disposer d'informations utiles pour donner l'alerte sur les facteurs de blocage et insuffisances constatés, faire des lobby et plaidoyers, faire connaître les projets performants et présenter la situation de recul de la pauvreté ;
40. *Publication par chaque ministère d'un rapport annuel de capitalisation des programmes et projets sectoriels* pour favoriser la visibilité et le contrôle de la performance des efforts de lutte contre la pauvreté ; ce rapport devrait préciser les objectifs, la zone, la durée et la période, le montant, la source de financement, les succès, les échecs et les contraintes/obstacles identifiés ; ce qui permettrait aux organisations de la société civile d'être informées car l'accès aux informations dans les différents ministères n'est pas facile ;
41. *Implication des organisations de la société civile dans les revues* de tous les programmes et projets ;
42. *Mise en place d'une coalition nationale des ONG* pour la réduction de la pauvreté, sur la base de cellules sectorielles et de coalitions régionales.

ANNEXES

Annexe 1

Etude sur la participation des ONG à la mise en œuvre du DSRP

Fiche d'identification de l'ONG Guinéenne

Description de l'ONG

Nom :

Lieu et date de création :

Nombre de fondateurs :

N° et date d'agrément :

Nombre actuel :

Adresse géographique :

Adresse postale :

Téléphone :

Télécopieur :

E-mail :

Nom du président :

Profession du président :

Date d'entrée en fonction :

Nom du directeur exécutif :

Profession du directeur :

Date d'entrée en fonction :

Organe d'administration :

Organe de contrôle :

Date dernière A.G. :

Mission de l'ONG

Objectifs de l'ONG :

.....

.....

.....

Domaines d'intervention :

.....

.....

.....

Population cible :

.....

.....

Zone (s) d'intervention :

.....

.....

Capacité d'intervention

Approche :

.....

Nombre de bénévoles :

Nombre d'employés :

..... Permanents :

..... Temporaires :

..... Techniques :

..... Soutien :

..... Hommes :

..... Femmes :

Equipements disponibles :.....
 :.....
 :.....
 Mode d'acquisition :.....
 Ressources financières mobilisées entre janvier 2000 et décembre 2002 en FG:
 Cotisations des membres :.....
 Subventions :.....
 Prestation de services :.....

Nombre d'années d'expériences dans le développement :.....

Réalisations de l'ONG entre janvier 2000 et décembre 2002

Activités réalisées :.....
 :.....
 :.....
 Résultats obtenus :.....
 :.....
 :.....
 Difficultés rencontrées :.....
 :.....
 :.....
 Partenaires :.....
 :.....

Evolution au sein du collectif des ONG et de la société civile

Partenariat avec d'autres ONG :

- ONG internationales :.....
 :.....
- ONG nationales :.....
 :.....
- ONG locales :.....
 :.....

Niveau de participation à la mise en place du collectif des ONG :.....

Commentaires sur le collectif :.....
 :.....
 :.....

Niveau de participation à la mise en place du conseil de la société civile :.....

Commentaires sur le conseil :.....
 :.....
 :.....

Appréciation du rôle des ONG au sein de la société civile :.....

.....

L'ONG et le DSRP

Connaissance du DSRP :

.....

.....

Participation à son élaboration :

.....

.....

Rôle potentiel de l'ONG dans la mise en œuvre du DSRP :

.....

.....

Actions concrètes de l'ONG :

.....

.....

Craintes de l'ONG :

.....

.....

Commentaires sur le DSRP :

.....

.....

.....

Besoins d'appui en formation de l'ONG

Membres de l'ONG :

.....

.....

.....

Personnel technique :

.....

.....

.....

Commentaires sur l'étude :

.....

.....

.....

.....

Annexe 2

Etude sur la participation des ONG à la mise en œuvre du DSRP

Fiche d'identification de l'ONG Internationale

Description de l'ONG

Nom :

Date d'établissement :

N° convention :

Partenaire conventionnel :

Adresse géographique :

Adresse postale :

Téléphone :

Télécopieur :

E-mail :

Mission de l'ONG

Objectifs de l'ONG :

Domaines d'intervention :

Population cible :

Zone (s) d'intervention :

Capacité d'intervention

Approche :

Nombre de volontaires :

Nombre de bénévoles :

Nombre d'employés :

Nombre d'employés :

Nombre d'employés :

Equipements disponibles :

Ressources financières mobilisées entre janvier 2000 et décembre 2002 en FG:

Apport propre de l'ONG :

Subventions des bailleurs :

Prestation de services :

Appréciation du rôle des ONG au sein de la société civile :.....
:.....
:.....
:.....

L'ONG et le DSRP

Connaissance du DSRP :.....
:.....
:.....

Niveau de participation à son élaboration :.....
:.....
:.....

Rôle potentiel de l'ONG dans la mise en œuvre du DSRP :.....
:.....
:.....

Actions concrètes de l'ONG :.....
:.....
:.....

Craintes de l'ONG :.....
:.....

Commentaires sur le DSRP :.....
:.....
:.....
:.....

Commentaires sur l'étude :.....
:.....
:.....
:.....
:.....
:.....

Annexe 3

Liste des ONG visitées

ONG Internationales

1. Africare
2. Aide et Action
3. Assistance Coopération Technique (ACT)
4. Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)
5. Centre Canadien d'Etude et de la Coopération Internationale (CECI)
6. Centre International pour le Développement et la Recherche (CIDR)
7. Concern Universal
8. Echange Sud – Sud - Ouest en Milieu Rural (ESSOR)
9. Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux (IFES)
10. Groupe Volontariat Civil (GVC)
11. Helen Keller International (HKI)
12. Institut de Coopération Internationale de la Confédération Allemande pour l'Education des Adultes (IIZ/DVV)
13. IRC
14. Médecins sans Frontières (MSF)
15. Nantes Guinée
16. OSFAM / PSI
17. Opportunities Industrialization Centers International (OICI)
18. PRISM
19. Save the Children
20. SongES
21. Terre des hommes
22. Vétérinaires sans Frontières (VSF)
23. Winrock International
24. World Education Guinée (WEG)

ONG Guinéennes

Région de Conakry

25. Assistance au Développement Communautaire et Associatif (ADECOMA)
26. Association des Femmes Volontaires pour l'Agriculture et le Développement (AFVAD)
27. Association pour l'Assistance aux Enfants Déshérités / Aide aux Jeunes Filles avec Handicap (AAED / AJFH)
28. Association Guinéenne d'Appui à l'Auto-promotion (AGAP)
29. Association Guinéenne des Femmes Chercheurs (AGFC)
30. Association Guinéenne des Femmes Leaders (AGUIFEL)
31. Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines (AGACFEM)
32. Association Guinéenne pour le Bien Etre Familial (AGBF)
33. Association pour la Défense des Droits de la Femme en Guinée (ADDEF)
34. Association pour le Développement Intégré de la Guinée (ADIG)
35. Association Guinéenne pour la Formation et la Réinsertion Sociale des Personnes Handicapées (AGFRIS)

36. Association Guinéenne des Techniciens Biologistes (AGUITEB)
37. Association Mère et Enfants (AME)
38. Association de Médecins et Infirmiers pour le Développement (AMID)
39. Association des Professionnelles Africaines de la Communication de Guinée (APAC-G)
40. Association pour la Promotion des Initiatives Genre et développement (APIGED)
41. Association pour le Développement des Zones Rurales (AZORE)
42. Association des Volontaires du Développement de la Guinée (AVODEG)
43. Cellule de Coordination sur les Pratiques Affectant la Santé des Femmes et des Enfants (CPTAFE)
44. Centre Africain de Formation pour le Développement (CENAFOD)
45. Centre d'Appui au Développement (CAD)
46. Centre d'Etude et de Recherche pour l'Intégration Régionale et le Développement de l'Afrique (CERIDA)
47. Entraide Universitaire pour le Développement (EUPD)
48. Fédération Guinéenne pour la Promotion des Associations de / pour Personnes Handicapées (FEGUIPAH)
49. Fraternité Médicale Guinée (FMG)
50. Guinée Ecologie
51. Organisation pour le Développement Intégré et Communautaire (ODIC)
52. Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OHDH)
53. Participation et Formation pour le Développement en Guinée (PAFODEG)
54. PRIDE Guinée
55. SABOU Guinée
56. Union Guinéenne des Aveugles et Malvoyants (UGAM)

Région de Labé

57. Association des Volontaires pour le Développement de Koubia (AVODEK)
58. Association Guinéenne des Para juristes de Labé (AGUIPAR)
59. Association des Jeunes pour le Développement de Labé (AJDL)
60. Club des Amis du Monde (CAM Labé)
61. Etude/ Appui au Développement Durable (Ballal Guinée Labé)
62. Réseau Guinéen pour l'Agriculture Durable (REGAD Labé)
63. Union Guinéenne des Volontaires du Développement (UGVD Labé)
64. Union Régionale pour la Promotion des Personnes Handicapées (URPPH Labé)
65. Alliance locale pour l'Education et la Scolarisation de la Jeune Fille de Lélouma
66. Association des Volontaires pour l'Assainissement de la Ville de Lélouma
67. Union des Jeunes de Lélouma
68. Association de Développement INDIGO GUINEE (Mali)
69. Association des Jeunes Universitaires pour la Protection de l'Environnement (Mali)
70. Association pour la Réduction de la Pauvreté (Lansa Mali)
71. Association pour le Développement Autogéré (AGDAC Tougué)
72. Association pour le Développement Communautaire en Guinée (Tougué)
73. Association Guinéenne pour l'Auto-promotion des Femmes Entrepreneurs de Tougué

74. Volontaires d'Aide pour la protection de l'Environnement (Tougué)
Région de Mamou

- 75. Action Communautaire Intégrée (ACI Pita)
- 76. Amicale pour le Développement de Pita
- 77. Association des Volontaires d'Aide au Développement (Pita)
- 78. Association des Volontaires pour le Développement et la Protection de l'Environnement (Pita)
- 79. Groupe d'Appui au Développement Associatif et Communautaire (Pita)
- 80. Association de Volontaires pour le Développement Intégré (Dalaba)
- 81. Flore de Guinée (Dalaba)
- 82. Réseau Guinéen de Traction Animale
- 83. Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs
- 84. Solidarité Guinéenne pour le Développement (Dalaba)
- 85. Association Guinéenne pour l'environnement et le Développement (Mamou)
- 86. Association pour le Développement de Mamou
- 87. Centre d'Appui aux Populations pour un Environnement Durable (Mamou)

Région de Faranah

- 88. Association pour la Promotion Humaine (Dabola)
- 89. Association Sauvons les Enfants (Dabola)
- 90. Initiative de Base pour la Gestion des Ressources Naturelles (Dabola)
- 91. Organisation Catholique pour la Promotion Humaine (bureau de Dabola)
- 92. Secours Rapide Rural (Dabola)
- 93. Association pour le Développement Economique et Social de Dinguiraye
- 94. Association des Jeunes pour le Développement de Dinguiraye
- 95. Association pour la Promotion des Filles de Guinée (antenne de Dinguiraye)
- 96. Association d'Aide pour la Promotion de la Femme (Faranah)
- 97. Association pour le Développement de Faranah
- 98. Association des Femmes pour la Formation et l'Appui aux Accoucheuses Villageoises (Faranah)
- 99. Association pour la Protection de l'Environnement, des Droits de l'Enfant et de la Femme (Faranah)
- 100. Cellule de Coordination sur les Pratiques Affectant la Santé des Femmes et des Enfants (CPTAFE, antenne de Faranah)
- 101. Guinée Développement Rural et Environnement (Faranah)
- 102. Volontaires pour la Sauvegarde des Sources du Niger (Faranah)

Annexe 4

Liste des personnes rencontrées

N°d'ordre	Prénoms et noms	Institutions / services	Lieux	Date
1.	Daouda Diop	Cabinet WEP	Dakar	25.01.03
2.	Maty N'Diaye SY	Cabinet WEP	Dakar	25.01.03
3.	Réné Basse	Consultant	Dakar	24.01.03
4.	Dr. Yéro Haidara	BAAP	Labé	29.01.03
5.	Sidiki Konaté	BAAP	Labé	29.01.03
6.	Ckeick Ahmed Tidiane Diallo	Groupe thématique Communication et Culture DSRP	Conakry	31.01.03
7.	Mamadou Bobo Sow	SP / DSRP	Conakry	31.01.03
8.	Ousmane Souaré	DCF / CECI	Conakry	10.02.03
9.	Mouhamadou Adama Bah	PC/PDRSOC	Conakry	11.02.03
10.	Marie Yvonne Curtis	BACC	Conakry	11.02.03
11.	Mme Camara Aminatou Barry	PACV	Conakry	13.02.03
12.	Mouctar Baldé	UNICEF	Conakry	14.02.03
13.	Abdoul Goudoussy Baldé	UNICEF	Conakry	14.02.03
14.	Elhadj Mamadou Cissé	SACCO	Conakry	15.02.03
15.	Bakary Kaba	DND	Conakry	15.02.03
16.	Amadou Oury Diallo	Banque Mondiale	Conakry	18.02.03
17.	Oumar Wann	Consultant	Conakry	18.02.03
18.	Mme Fofana Néné Bourou Diallo	DND	Conakry	25.02.03
19.	Emmanuel Rosset	SCAC Ambassade de France	Conakry	03.03.03
20.	Issa Traoré	MASPFE	Conakry	03.03.03
21.	Dr. Jim Bennett	GTZ	Conakry	06.03.03
22.	Elhadj Ahmadou Sow	MEF ; SP / DSRP	Conakry	07.03.03
23.	Abdoulaye Bèye	SP / DSRP	Conakry	07.03.03
24.	Elhadj Cissé	SP / DSRP	Conakry	07.03.03
25.	Béatrice Diallo	Consultante	Conakry	07.03.03
26.	Heino Güllemann	PLADOR	Labé	17.03.03
27.	Mohamed Deen Camara	SEARACCO	Labé	18.03.03
28.	Jean Lapierre	PAONG	Labé	19.03.03
29.	Abdoul Rahim Hérico Diallo	PAONG	Labé	19.03.03
30.	Ibrahima Sylla	Préfecture	Lélouma	26.04.03
31.	Elhadj Ibrahima Blacky Bangoura	Préfecture	Pita	31.03.03
32.	Mamadou Oury Diallo	Préfecture	Pita	31.03.03
33.	Elhadj Mamadouba Tounkara	Préfecture	Dalaba	01.04.03
34.	Alpha Ousmane Sow	Gouvernorat	Faranah	07.04.03
35.	Mamadou Alpha Sow	Gouvernorat	Mamou	09.04.03
36.	Juliano Basso	FoGuIReD	Conakry	14.04.03
37.	Isabelle Mateos Y Lago	FMI	Conakry	28.04.03
38.	Jeffrey Allen Chelsky	FMI	Conakry	28.04.03

Liste des personnes rencontrées

N°d'ordre	Prénoms et noms	ONG	Lieux	Date
1.	Mamadou Lamine Bah	PAFODEG	Conakry	06.02.03
2.	Henner Hildebrand	IIZ/DVV	Conakry	13.02.03
3.	Alhassane Souaré	IIZ/DVV	Conakry	13.02.03
4.	Salif Keita	PRIDE GUINEE	Conakry	13.02.03
5.	Alpha Oumar Bah	PRIDE GUINEE	Conakry	13.02.03
6.	Carine Elizabeth Colas	AFRICARE	Conakry	13.02.03
7.	Sékou Mohamed Sylla	CERIDA	Conakry	18.02.03
8.	Hervé Corbel	CIDR	Conakry	18.02.03
9.	Dr. Thierno Mâdjou Sow	OGDH	Conakry	19.02.03
10.	Saliou Diallo	Guinée Ecologie	Conakry	19.02.03
11.	Alhoussène Condé	AGAP	Conakry	19.02.03
12.	Oscar Keita	AGAP	Conakry	19.02.03
13.	Mamadou Dian Diallo	CECI	Conakry	19.02.03
14.	Alhassane Condé	AVODEG	Conakry	20.02.03
15.	Ibrahima Diallo	ADECOMA	Conakry	20.02.03
16.	Geneviève Georges	SongES	Conakry	20.02.03
17.	Boubacar Sow	SongES	Conakry	20.02.03
18.	Alpha Mamadou Baldé	PRIDE GUINEE	Conakry	21.02.03
19.	Hadja Fatoumata Sall	AGUIFEL	Conakry	24.02.03
20.	Hadja Fanta Kaba	AGUIFEL	Conakry	24.02.03
21.	Mme Diakagbè Kaba	AGACFEM	Conakry	24.02.03
22.	Siaka Iromou	UGAM	Conakry	25.02.03
23.	Jean Bobo Kamano	UGAM	Conakry	25.02.03
24.	Niang Georges	UGAM	Conakry	25.02.03
25.	Mme Binta Nabé	AME	Conakry	26.02.03
26.	Mamadou Alpha Diallo	SABOU Guinée	Conakry	26.02.03
27.	Bademba Bah	ODIC	Conakry	27.02.03
28.	Marie Chantal Messier	HKI	Conakry	28.02.03
29.	Elizabeth Côté	IFES	Conakry	28.02.03
30.	Bakary Fofana	IFES	Conakry	28.02.03
31.	Idrissa N'Diaye	FEGUIPAH	Conakry	28.02.03
32.	Elhadj Mamadou Lary Diallo	AZORE	Conakry	28.02.03
33.	Yéro Diouldé Diallo	AZORE	Conakry	28.02.03
34.	Lamarana Diallo	AGBF	Conakry	01.03.03
35.	Mamady Diakité	AGFRIS	Conakry	01.03.03
36.	Adama Camara	AGFRIS	Conakry	01.02.03
37.	Fatimatou Baldé	AGFRIS	Conakry	01.02.03
38.	Kalifa Sidibé	AGFRIS	Conakry	01.02.03
39.	Mme Boiro Nanfadima Magassouba	ADDEF	Conakry	03.03.03
40.	Mme Soumah Diénabou Diallo	ADDEF	Conakry	03.03.03
41.	Mohamed Lamine Barry	OICI	Conakry	03.03.03
42.	Diallo Néné Taibou Chérif	Terre des hommes	Conakry	04.03.03
43.	Saran Touré	APAC	Conakry	04.03.03
44.	Elhadj Kaba	ADIC	Conakry	04.03.03
45.	Maxime Koivogui	EUPD	Conakry	04.03.03
46.	Florent Toundou Fendouno	EUPD	Conakry	04.03.03
47.	Mme Barry Yayè Mariama Diallo	CECI	Conakry	04.03.03
48.	Thierno Diallo	OGDH	Conakry	04.03.03

49.	Cécé Hervé Loua	AAED / AJFH	Conakry	05.03.03
50.	Hadja Mariama Diélo Barry	CPTAFE	Conakry	05.03.03
51.	Hamidou Touré	CPTAFE	Conakry	05.03.03
52.	Emmanuel Poilane	AFVP	Conakry	06.03.03
53.	Moussa Bah	AFVP	Conakry	06.03.03
54.	Moundjirou Diallo	AGUITEB	Conakry	06.03.03
55.	Béla Sow	AGUITEB	Conakry	06.03.03
56.	Mamadou Saidou Baldé	AGUITEB	Conakry	06.03.03
57.	Ismael Tamoura	AGUITEB	Conakry	06.03.03
58.	Dr. Siba Bilivogui	AMID	Conakry	08.03.03
59.	Cheick Ahmed Tidiane Diallo	Save the Children	Conakry	10.03.03
60.	Mme Diaby Ilyassou Diallo	PRISM	Conakry	10.03.03
61.	Dr. Mouctar Diallo	FMG	Conakry	10.03.03
62.	Mariam Sayandouno	AFVAD	Conakry	11.03.03
63.	Pascal Caldivac	ESSOR	Labé	17.03.03
64.	Mirjam Andruessen	VSF	Labé	18.03.03
65.	Mamadou Cellou Diallo	Ballal Guinée	Labé	18.03.03
66.	Abdoulaye Diallo	REGAD	Labé	18.03.03
67.	Alpha Ibrahima Barry	REGAD	Labé	18.03.03
68.	Kent Michael Elbow	Winrock International	Labé	19.03.03
69.	Mamadou Oury Pilimini Diallo	Winrock International	Labé	19.03.03
70.	Mamadou Oulin Diallo	UGVD	Labé	19.03.03
71.	Abdourahamane Diallo	UGVD	Labé	19.03.03
72.	Boubacar Sylla	CAM	Labé	19.03.03
73.	Ibrahima Sory Sidibé	CAM	Labé	19.03.03
74.	Hamidou Diallo	Lansa	Mali	20.03.03
75.	Alhassane Hollandè Diallo	Lansa	Mali	20.03.03
76.	Souleymane Diallo	Indigo Guinée	Mali	20.03.03
77.	Thierno Mamadou Alpha Sow	URPPH	Labé	22.03.03
78.	Aissatou Chérif Diallo	URPPH	Labé	22.03.03
79.	Tibou Sall	URPPH	Labé	22.03.03
80.	Thierno Abdoulaye Diallo	AJDL	Labé	22.03.03
81.	Hadja Hadiatou Barry	AGUIPAR	Labé	22.03.03
82.	Thierno Abdoulaye Kégnéko Diallo	AGUIPAR	Labé	22.03.03
83.	Dr. Souleymane Diallo	ADECOM	Tougué	24.03.03
84.	Mamadou Saidou Barry	ADECOM	Tougué	24.03.03
85.	Alpha Oumar Baldé	VAPE	Tougué	24.03.03
86.	Alpha Ibrahima Diallo	VAPE	Tougué	24.03.03
87.	Ibrahima N'Diré Diallo	VAPE	Tougué	24.03.03
88.	Mme Mariama Bailo Kanté	APROFET	Tougué	24.03.03
89.	Mohamed Sakho Barry	AGDAG	Tougué	24.03.03
90.	Mamadou Bodié Bah	AGDAG	Tougué	24.03.03
91.	Siakou Oumar Baldé	AGDAG	Tougué	24.03.03
92.	Ibrahima Kanté	AGDAG	Tougué	24.03.03
93.	Antonello Massini	GVC	Labé	25.03.03
94.	Maladho Diallo	AJUPE	Labé	25.03.03
95.	Ibrahima Sory Soumah	Aide et Action	Lélouma	26.03.03
96.	Mme Aissatou Diallo	ALESF/L	Lélouma	26.03.03
97.	Lamarane Diallo	AVAVIL	Lélouma	26.03.03

98.	Mamadou Saidou Diallo	UJL	Lélouma	26.03.03
99.	Souleymane Sané	AVODEK	Koubia	27.03.03
100.	Mamadou Saliou Souaré	AVODEK	Koubia	27.03.03
101.	Yaya Koubia Diallo	AVODEK	Labé	28.03.03
102.	Mamadou Touladio Diallo	AJDL	Labé	28.03.03
103.	Mamadou Ecole Diallo	CAM	Labé	28.03.03
104.	Mamadou Saliou Pella Diallo	UGVD	Labé	28.03.03
105.	Gassimou Diallo	WEG Labé	Labé	28.03.03
106.	Sékou Fofana	PGRN	Labé	28.03.03
107.	Abdoul Gadir Baldé	ADECOM	Labé	28.03.03
108.	Oumar Diallo	AVODEPI	Pita	31.03.03
109.	Ibrahima Diogo Bah	AVODEPI	Pita	31.03.03
110.	Alpha Yacouba Baldé	AVODEPI	Pita	31.03.03
111.	Ismael Keita	AMIDEP	Pita	31.03.03
112.	Alhassane Bah	GADAC	Pita	31.03.03
113.	Amadou Sadio Bah	GADAC	Pita	31.03.03
114.	Ahmadou Benny Bah	ACI	Pita	31.03.03
115.	Mme Diénabou Diallo	AVAD	Pita	31.03.03
116.	Dr. Hady Diallo	AVAD	Pita	31.03.03
117.	Mariama Diouldé Diallo	Solidarité	Dalaba	31.03.03
118.	Dr. Hassimiou Bah	Solidarité	Dalaba	31.03.03
119.	Abdoulaye Barry	Solidarité	Dalaba	31.03.03
120.	Tidiane Diallo	Solidarité	Dalaba	31.03.03
121.	Boubacar Sadio Diallo	Solidarité	Dalaba	31.03.03
122.	Amadou Sadio Bah	Solidarité	Dalaba	31.03.03
123.	Mamadou Dian Baldé	Solidarité	Dalaba	31.03.03
124.	Emmanuelle Caillé	Nantes Guinée	Dalaba	01.04.03
125.	Tamba Michel Tolno	AVDI	Dalaba	01.04.03
126.	Mamadou Aliou Diallo	AVDI	Dalaba	01.04.03
127.	Djénè Bakary Keita	AVDI	Dalaba	01.04.03
128.	Sékou Condé	AVDI	Dalaba	01.04.03
129.	Faya Touré	AVDI	Dalaba	01.04.03
130.	Djiguiba Sy Savané	Flore	Dalaba	01.04.03
131.	Souleymane Bah	RGTA / SARA	Dalaba	01.04.03
132.	Mamadou Kanté	RGTA	Dalaba	01.04.03
133.	Mountaga Barry	ADEM	Mamou	02.04.03
134.	Abdoulaye Bobody Barry	ADEM	Mamou	02.04.03
135.	Assiatou Sow	ADEM	Mamou	02.04.03
136.	Mamadou Pété Barry	ADEM	Mamou	02.04.03
137.	Ibrahima Keita	ADEM	Mamou	02.04.03
138.	Mamadou Bailo Baldé	ADEM	Mamou	02.04.03
139.	Aboubacar Keita	ADEG	Mamou	02.04.03
140.	Facely Doubouya	ADEG	Mamou	02.04.03
141.	Alpha Traoré	CAPED	Mamou	02.04.03
142.	Hassanatou Diallo	CAPED	Mamou	02.04.03
143.	Ibrahima Siddy Diallo	CAPED	Mamou	02.04.03
144.	Marie Angela	MSF / Belgique	Mamou	02.04.03
145.	Mathieu Manamou	MSF / Belgique	Mamou	02.04.03
146.	Djiba Fofana	IBGRN	Dabola	03.04.03
147.	Adrien Beko Sangaré	IBGRN	Dabola	03.04.03
148.	Benjamin Millimono	OCPH	Dabola	03.04.03

149.	David Wright	Concern Universal	Dabola	03.04.03
150.	Mamadou Maladho Diallo	Concern Universal	Dabola	03.04.03
151.	Garvoie Kardoh	SRR	Dabola	04.04.03
152.	Siba Koivogui	SRR	Dabola	04.04.03
153.	Alphan Tinkiano	ACT / PDD	Dabola	04.04.03
154.	Almamy Aguibou Diallo	ACT / PDD	Dabola	04.04.03
155.	Souleymane Cissé	ACT / PDD	Dabola	04.04.03
156.	Kerfalla Fofana	ACT / PDD	Dabola	04.04.03
157.	Kaba Sidibé	ASED	Dabola	04.04.03
158.	Abdoulaye Baldé	ASED	Dabola	04.04.03
159.	Baba Sacko	APH	Dabola	04.04.03
160.	Ahmadou Diallo	IRC	Dabola	04.04.03
161.	Ahmadou Laho Barry	ADESD	Dinguiraye	05.04.03
162.	Mamadou Thiam	ADESD	Dinguiraye	05.04.03
163.	Elhadj Samba Sow	ADESD	Dinguiraye	05.04.03
164.	Macky Sock	AJDD	Dinguiraye	05.04.03
165.	Mamadou Saliou Diallo	AJDD	Dinguiraye	05.04.03
166.	Amadou Oury Fadougou Diallo	APROFIG	Dinguiraye	05.04.03
167.	Ahmadou Doubaya Camara	AFRICARE	Dinguiraye	05.04.03
168.	Lansana Keita	ADF	Faranah	07.04.03
169.	Abdourahamane Kaba	ADF	Faranah	07.04.03
170.	Mamadou Dian Diallo	ADF	Faranah	07.04.03
171.	Ahmadou Traoré	ADF	Faranah	07.04.03
172.	Dr. Halimatou Souaré	AFFAAV	Faranah	07.04.03
173.	Mamady Kaba	CPTAFE	Faranah	07.04.03
174.	Alpha Issagha Diallo	AAPF	Faranah	07.04.03
175.	Passy Bamba Mansaré	APEDEF	Faranah	07.04.03
176.	Tamba Mansaré	VOSSNI	Faranah	07.04.03
177.	Saidou Maréga	GUIDRE	Faranah	07.04.03
178.	Macka Barry	WEG	Mamou	08.04.03
179.	Aliou Samba Barky Diallo	WEG	Mamou	08.04.03
180.	Mme Tounkara Kadè Diallo	AGFC	Conakry	15.04.03
181.	Dr. Saliou Camara	APIGED	Conakry	15.04.03
182.	Mamady K. Kourouma	CAD	Conakry	16.04.03
183.	Cheick Santigui Camara	CAD	Conakry	16.04.03
184.	Fodé Keita	CAD	Conakry	16.04.03

Annexe 5

Liste des documents consultés

1. **ACP / UE** : Accord de partenariat de Cotonou signé en juin 2000
2. **Adama Dian Barry / Facultés Universitaires Catholiques de Mons**: les Organisations Non Gouvernementales, des porteuses d'aide au développement, le cas des ONG locales guinéennes ; mémoire année académique 1998 – 1999
3. **AFRICARE / Guinée** : Rapport de l'atelier de restitution et d'auto-évaluation, diagnostic des ONG, groupements et coopératives, Kankan, août 1995
4. **Bérubé Henri, Jean Lapierre et Barry Ibrahima / CECI/ACDI**: Etat des lieux des ONG et acteurs, Montréal, juin 2002
5. **CECI / PNUD** : Programme d'appui et de renforcement opérationnel des ONG en Guinée (PARO), Conakry, septembre 1992
6. **Christiane Loquai, Mamadou Lamine Bah et Alpha Bakar Camara** : Décentralisation et réduction de la pauvreté. Perception des liens dans les politiques et les pratiques (Etude de cas portant sur la République de Guinée), juillet 2001
7. **Espace libéral / Danida** : Contribution de la société civile béninoise à l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), document final, Cotonou, décembre 2001
8. **Forum des ONG / SCAC Ambassade de France** : Rapport de l'atelier de concertation des ONG sur le DSRP , groupe thématique: développement rural et environnement, Labé, décembre 2001
9. **GTZ / Jim Bennett** : Rapport de mission sur la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, Cologne mars 2003
10. **GTZ / REGOA** : Mesures génératrices de l'emploi dans le secteur de l'artisanat par rapport au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Conakry, avril 2002
11. **Helen Keller International** : Nutrition en Guinée, une analyse PROFILES sur l'état nutritionnel des enfants et des femmes à l'aube du troisième millénaire
12. **IFES / CES** : Concertations nationales sur la société civile guinéenne et le développement participatif, Conakry, décembre 2001
13. **INADES / Formation** : Agripromo (Revue trimestrielle interafricaine de promotion rurale n°65) Les ONG : Pour qui ? Pourquoi ?, Abidjan, avril 1989
14. **Jeni Klugman (Banque Mondiale)**: Document de référence pour les stratégies de réduction de la pauvreté, troisième partie : thèmes communs

15. **PACV** : Synthèse des constats et recommandations, étude sur l'exécution du Fonds d'Investissement Villageois, Conakry, septembre 2002
16. **PACV / Bah Mamadou Alpha** : Séminaire à l'intention des principaux intervenants dans la passation des marchés communautaires des CRD du PACV, Conakry, septembre 2002
17. **PACV / Patrice Dofonso Gbegbelegbe** : Rapport de la consultation générale pour la préparation de la revue à mis-parcours de la phase 1 du PACV, Conakry, octobre 2002
18. **PDRSOC / Maxime Koivogui** : Consultation nationale sur l'élaboration d'un projet de code de déontologie des ONG en République de Guinée, Conakry mars 2003
19. **PNUD / Abdou Abdallah** : Finalisation du système de suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, Conakry, janvier 2003
20. **République de Guinée** : Document de stratégie de réduction de la pauvreté, Conakry, janvier 2002
21. **République de Guinée** : Ordonnances :
 - **n°072/PRG/86** portant statuts des ONG en Guinée,
 - **n°104/PRG/86** portant modification de l'ordonnance n°072/PRG/86 et
 - **n° 071/PRG/87** portant modification des articles 5 et 14 de l'ordonnance n° 104/PRG/86.
22. **Unicef / Oumar Wann** : Résumé de l'évaluation de la situation des ONG et associations locales de développement (ALD), Conakry, janvier 2002
23. **Winrock International / Jill Donahue** : Analyse des besoins de formation des ONG, publication n°10, juin 1998